

## SEVENTH MEETING

*Held at Church House, Westminster, London,  
on Monday, 4 February 1946, at 3 p.m.*

*President: Mr. N. J. O. MAKIN (Australia).*

*Present: The representatives of the following countries: Australia, Brazil, China, Egypt, France, Mexico, Netherlands, Poland, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.*

### 33. Provisional agenda

1. Adoption of the agenda.
2. Letter from the Acting Head of the Soviet delegation to the President of the Security Council dated 21 January 1946.<sup>1</sup>
3. Letter from the Head of the Ukrainian SSR delegation to the President of the Security Council dated 21 January 1946.<sup>2</sup>
4. Letter from the Head of the Yugoslav delegation to the Executive Secretary (undated).<sup>3</sup>

### 34. Opening remarks by the President

The PRESIDENT: I want to communicate to the Council that, in respect of the proceedings this afternoon, we have the great privilege of welcoming the Secretary-General Mr. Trygve LIE.<sup>4</sup>

### 35. Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

### 36. Continuation of discussion of the letter from the Acting Head of the Soviet delegation<sup>1</sup>

The PRESIDENT: The next item on the agenda is the consideration of the letter from the Acting Head of the Soviet delegation dated 21 January 1946, concerning the situation in Greece. At our last meeting, oral statements were made by the representatives of the Union of Soviet Socialist Republics, the United Kingdom and Greece. If the Council approves, I propose to follow the procedure adopted when we were considering the situation in Iran and to ask the representatives of the Soviet Union, the United Kingdom and Greece, in that order, whether they wish to supplement the remarks made by them at our last meeting or to reply to matters raised during our meeting. I should then invite general discussion by other members of the Council. Is there any objection to that procedure? There

<sup>1</sup> See *Official Records of the Security Council, First Year, First Series, Supplement No. 1: Annex 3.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, Annex 4.

<sup>3</sup> *Ibid.*, Annex 5.

<sup>4</sup> *Ibid.*, Annex 6.

## SEPTIEME SEANCE

*Tenuë à Church House, Westminster, Londres,  
le lundi 4 février 1946, à 15 heures.*

*Président: M. N. J. O. MAKIN (Australie).*

*Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Brésil, Chine, Egypte, France, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.*

### 33. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre du chef par intérim de la délégation soviétique au Président du Conseil de sécurité, datée du 21 janvier 1946<sup>1</sup>.
3. Lettre du chef de la délégation de la RSS d'Ukraine au Président du Conseil de sécurité, datée du 21 janvier 1946<sup>2</sup>.
4. Lettre du chef de la délégation yougoslave au Secrétaire exécutif (sans date)<sup>3</sup>.

### 34. Déclaration préliminaire du Président

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je désire informer le Conseil qu'à l'occasion de la séance de cet après-midi, nous aurons le vif plaisir d'accueillir M. Trygve Lie<sup>4</sup>, notre Secrétaire général.

### 35. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### 36. Suite de la discussion relative à la lettre du Chef par intérim de la délégation soviétique<sup>1</sup>

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le point suivant à notre ordre du jour appelle l'examen de la lettre en date du 21 janvier 1946, émanant du Chef par intérim de la délégation soviétique et portant sur la situation en Grèce. Au cours de notre dernière séance des déclarations verbales ont été faites par les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Royaume-Uni et de la Grèce. Sous réserve de l'approbation du Conseil, je propose de suivre la procédure qui avait été adoptée lors de l'examen de la situation en Iran et de demander aux représentants de l'Union soviétique, du Royaume-Uni et de la Grèce — dans l'ordre où je viens de les nommer — de nous faire savoir s'ils désirent ajouter quoi que ce soit aux déclarations qui ont été faites au cours de notre dernière réunion, ou

<sup>1</sup> Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Première Année, Première Série, Supplément No 1, Annexe 3.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, Annexe 4.

<sup>3</sup> *Ibid.*, Annexe 5.

<sup>4</sup> *Ibid.*, Annexe 6.

are no objections; the procedure will be adopted.

*The procedure was adopted.*

### 37. Supplementary remarks by the Soviet representative

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to refer to the statement made here at the last meeting on 1 February by Mr. Bevin.

One of the characteristic features of Mr. Bevin's speech which we heard on 1 February is what may be called a very free handling of facts. For this reason, in my statement today I must dwell upon those facts and upon the singular interpretation placed on them at the last meeting by Mr. Bevin.

In dealing with the history of the Greek question, as raised by the Soviet Government and the Soviet delegation in the Security Council, Mr. Bevin said, among other things, that, whenever the problem of Greece arose in any negotiations with the Soviet Union, it always came about when we were discussing Roumania or Bulgaria or Poland. Mr. Bevin added that this question, that is to say the question regarding Greece, was always raised by the Soviet Government as a counter-attack on Great Britain. He said: "Whenever we have raised a matter affecting some other part of Europe . . .". How incorrect and tendentious is Mr. Bevin's version of this question can be judged from the facts which I am about to bring forward.

How did matters actually stand regarding the Greek question at the Potsdam Conference? At the Potsdam Conference on 20 July, when Mr. Truman presided, a statement was made by Mr. Molotov, the People's Commissar for Foreign Affairs of the Soviet Union, regarding the meeting of the three Foreign Ministers at which a number of questions, including that of Greece, had been discussed. In this statement he said that Mr. Byrnes, the Secretary of State of the United States of America, proposed an agreement of the three Powers with regard to conducting an observation of the course of the elections on the part of the three Powers in Italy, Greece, Roumania and Bulgaria and to ensuring the free admission of press representatives of the United States, the United Kingdom and the Soviet Union, such representatives being enabled to move about freely in the country and to give information freely on the various events. The report further stated that Mr. Eden subscribed to this proposition.

Mr. Molotov also said that he saw no necessity to dispatch special observers to Roumania and Bulgaria and that, as regards Greece, the Soviet Government's point of view was contained in the document which was then put forward. I must state that this document, that is to say the memorandum of the Soviet Government regarding Greece, did not include one word about

s'ils ont l'intention de répondre aux différents points qui ont apparu au cours de la réunion. Ensuite, j'ai l'intention d'ouvrir la discussion générale. Y a-t-il des objections à cette façon de procéder? Puisque vous n'avez pas d'objections, cette façon de procéder sera donc adoptée.

*La procédure est adoptée.*

### 37. Déclaration complémentaire du représentant soviétique

M. VYSHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais m'arrêter à la déclaration qu'a faite M. Bevin à notre dernière séance, le 1er février.

L'un des traits caractéristiques du discours prononcé le 1er février par M. Bevin est ce qu'on pourrait appeler la grande liberté avec laquelle il a présenté les faits. C'est pourquoi je dois revenir aujourd'hui sur ces faits et sur l'interprétation singulière qu'en a donnée M. Bevin à la dernière séance.

En retraçant les circonstances dans lesquelles le Gouvernement et la délégation soviétiques ont soumis la question grecque au Conseil de sécurité, M. Bevin a dit entre autres choses que chaque fois que le problème grec avait été soulevé au cours des négociations avec l'Union soviétique, cela s'était produit lorsque la discussion portait sur la Roumanie, la Bulgarie, et la Pologne. M. Bevin a ajouté que l'Union soviétique a toujours utilisé la question grecque pour contre-attaquer la Grande-Bretagne. "Lorsqu'elle a voulu soulever une question intéressant quelque autre partie de l'Europe . . .", a dit M. Bevin. Les faits que je vais exposer maintenant montreront sous quel jour trompeur et tendancieux la déclaration de M. Bevin a fait apparaître la question.

En effet, comment la question grecque se présentait-elle à la Conférence de Potsdam? A la Conférence de Potsdam le 20 juillet, présidée par M. Truman, M. Molotov, Commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'Union soviétique, a fait un exposé portant sur la réunion des trois Ministres des Affaires étrangères, au cours de laquelle un certain nombre de questions, y compris celle de la Grèce, avaient été discutées. M. Molotov a dit que M. Byrnes, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, avait proposé la conclusion d'un accord entre les trois Puissances en vue de faire suivre par des observateurs les opérations électorales en Italie, en Grèce, en Roumanie et en Bulgarie, et de permettre aux représentants de la presse des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique, de pénétrer librement dans ces pays, d'y aller et venir à leur gré et de transmettre librement leurs informations sur tous les événements. L'exposé a également ajouté que M. Eden avait souscrit à cette proposition.

M. Molotov avait ajouté alors qu'il ne voyait pas la nécessité d'envoyer des observateurs spéciaux en Roumanie et en Bulgarie; et qu'en ce qui concernait la Grèce, le point de vue du Gouvernement soviétique se trouvait exposé dans le document qui avait été alors présenté. Je dois dire que ce document, c'est-à-dire le mémorandum du Gouvernement soviétique relatif à la



Great Britain. It referred to the terrorist regime which was established in Greece under the protection of the then Greek Government and to the threat of military action on the part of Greece in respect of Albania and Bulgaria. I do not wish to make such a statement in the Security Council without good grounds. I could request the Council to acquaint itself fully with this document of 21 July. But, in order not to weary the Council and not to waste a great deal of time in quoting this document, I will confine myself to citing two proposals which were made at that time by the Soviet Government. They were as follows:

First, to re-establish within the next few days diplomatic relations with Roumania, Bulgaria, Finland and Hungary since there was no justification for further delay in this respect.

Secondly, as regards directly the question of Greece, to recommend that the Greek Regent take immediate steps to establish a democratic government in the spirit of the agreement concluded at Varkisa on 12 February 1945 between the representatives of the then Greek Government and of Greek democracy.

Those were the two proposals.

In conclusion, in this document of 21 July, which the Soviet delegation put forward at the meeting of the leaders of the three Powers, it was stated that the Soviet Government expressed confidence that the above-mentioned measures would be supported by the United States of America and Great Britain.

This was the document put forward at that time by the Soviet Government and it is this document which Mr. Bevin, in his statement of 1 February, called a "counter-attack" of the Soviet Union against Great Britain. It appears that when the Soviet Government proposes to recommend that the Greek Regent take measures to establish a democratic Government, and when the Soviet Government expresses its conviction that this recommendation will be supported by the Government of the United Kingdom, Mr. Bevin states that this is a "counter-attack" by the Soviet Government. Really, one can but express surprise about the conception of attacks and counter-attacks which Mr. Bevin has manifested in this case. He said, in his speech, that Mr. Molotov, in cases where the question of Roumania, Bulgaria or Poland was discussed, pulled out the king from his pack of cards and said: "Well, that is my trick."

Mr. Bevin then added: "But then we (the Great Britain) come out with the ace," and forth. I do not want to follow Mr. Bevin in his analogy between international conferences and a gaming house, in comparing foreign policy with a game of cards. But since Mr. Bevin prefers an analogy of this kind, I must say that Mr. Bevin's ace looks very little like an ace and

Grèce, ne contenait pas un mot au sujet de la Grande-Bretagne. Il y était question du régime de terreur instauré en Grèce sous la protection du Gouvernement grec d'alors, et de la menace d'une action militaire de la Grèce contre l'Albanie et la Bulgarie. Je ne voudrais pas faire une telle déclaration devant le Conseil de sécurité sans apporter des preuves. Je pourrais prier le Conseil de prendre connaissance du texte intégral du document du 21 juillet, mais afin de ne pas laisser son attention et de ne pas perdre beaucoup de temps en citant ce document, je me bornerai à mentionner les deux propositions que le Gouvernement soviétique a faites à l'époque. Les voici:

Premièrement, rétablir, dans un délai de quelques jours, les relations diplomatiques avec la Roumanie, la Bulgarie, la Finlande et la Hongrie, étant donné que rien ne justifie un nouveau délai à cet égard;

Deuxièmement, en ce qui concerne directement la Grèce, recommander au Régent grec de prendre immédiatement des mesures en vue de constituer un gouvernement démocratique, conforme à l'esprit de l'accord conclu le 12 février 1945 à Varkisa, entre les représentants du Gouvernement grec d'alors et ceux de la démocratie grecque.

Telles étaient les deux propositions.

Enfin le document du 21 juillet, que la délégation soviétique avait présenté à la réunion des dirigeants des trois Puissances, indiquait que le Gouvernement soviétique avait la conviction que les mesures susmentionnées recevraient l'appui des Etats-Unis d'Amérique et de la Grande-Bretagne.

Tel était donc le document qui fut présenté alors par le Gouvernement soviétique, et c'est ce document que M. Bevin appelait, dans sa déclaration du 1er février dernier, une "contre-attaque" soviétique contre la Grande-Bretagne. Ainsi donc, lorsque le Gouvernement soviétique propose de recommander au Régent grec de prendre des mesures pour la formation d'un gouvernement démocratique, lorsque le Gouvernement soviétique exprime la conviction que cette recommandation trouvera l'appui du Gouvernement britannique, cela, au dire de M. Bevin, constitue une "contre-attaque" du Gouvernement soviétique. En vérité, on ne peut manifester que de la surprise devant la conception qu'a montrée M. Bevin de l'attaque et de la contre-attaque dans cette affaire. Dans son discours, M. Bevin a déclaré que chaque fois qu'il était question de la Roumanie, de la Bulgarie ou de la Pologne, M. Molotov sortait un roi de son jeu de cartes en disant: "Très bien, la levée est à moi."

M. Bevin a ajouté alors: "Mais à ce moment nous (c'est-à-dire la Grande-Bretagne) avons tourné l'as", etc. . . . Je ne veux pas suivre M. Bevin dans la comparaison qu'il fait entre des conférences internationales et une maison de jeu, dans l'analogie qu'il trouve entre la politique extérieure et une partie de cartes. Mais si M. Bevin tient à une comparaison de ce genre,

that Mr. Bevin's lead does not amount, in Mr. Bevin's own words, to a good trick.

I must dwell on the second question. When giving an account of the Greek question, Mr. Bevin did not hesitate to throw all the blame for the events in Greece upon the Communists. I have no intention of acting as advocate for the Greek Communists, I am certain they will be able to defend themselves, but I must all the same dwell upon Mr. Bevin's interpretation since he has himself raised this question.

Mr. Bevin, in support of his accusations, quoted a report of the delegation of British trade unionists. I am prepared to regard with all respect the integrity of this delegation and its report, but I cannot accept without criticism the entire contents of the report and, in particular, the passage quoted by Mr. Bevin to the effect that when British troops were moving northwards in pursuit of the Germans, the Germans passed forces of the Resistance Movement marching in the opposite direction. The passage read by Mr. Bevin states that this fact undoubtedly shows that the forces of the Resistance Movement were "more concerned with returning to Athens to seize power than with fighting the Germans". It thus follows that in the report of the trade unions' delegation itself the fact that the forces of the Resistance Movement in Greece were taking part in the struggle against the Germans was denied.

I repeat, I do not intend to act as the defender of ELAS or EAM, but I must say that to deduce from the fact that some detachments or other of the forces of the Resistance Movement were moving in the opposite direction, that those forces were not fighting against the Germans, is altogether groundless. It is quite inaccurate and is not in accordance with what actually happened.

In support of this I wish to refer to some British sources of information. In particular I shall refer to Parliamentary debates which have taken place in 1945 in the House of Commons on the Greek question. Allow me first of all to refer to a speech by Mr. Cocks, member of the House of Commons. This is what Mr. Cocks said: "I have always understood that ELAS troops had neutralized ten divisions of the German army." Mr. Pritt intervened: "With weapons supplied by us." Mr. Cocks replied: "Yes, and they neutralized ten divisions of the German army. They did some very useful work. They blew up bridges and destroyed trains, and when the Germans were sending troops into North Africa, they blew up the north to south railway in Greece and helped us very much in that way. I understand that, when we invaded Sicily, we asked for their help, which they gave. I think that, at this time of the day, we are not playing fair in saying that these people, whom we have been supplying with arms for some time, have never done any particular fighting at all."<sup>1</sup>

<sup>1</sup> *Parliamentary Debates (Hansard)*, 18 JANUARY 1945, column 471.

je dois dire que l'as de M. Bevin a très peu l'air d'un as, et que la main de M. Bevin ne lui assure pas, pour employer ses propres termes, une belle levée.

Je dois maintenant m'étendre sur un second point. Dans son exposé de la question grecque, M. Bevin n'a pas hésité à rejeter tout le blâme des incidents de Grèce sur les communistes. Je n'ai pas l'intention de me faire l'avocat des communistes grecs, je suis convaincu qu'ils sauront se défendre eux-mêmes, mais je dois m'arrêter néanmoins à l'interprétation que M. Bevin a donnée des événements, puisqu'il a tenu à soulever cette question.

A l'appui de ses accusations, M. Bevin a cité un rapport de la délégation des syndicats britanniques. Je suis tout disposé à admettre la sincérité de cette délégation et de son rapport, mais je ne puis accepter sans observations tout le contenu dudit rapport et notamment le passage qu'a cité M. Bevin et selon lequel, lorsque les troupes britanniques se dirigeaient vers le Nord, à la poursuite des Allemands, ces derniers croisèrent des détachements des forces de la Résistance qui allaient dans la direction opposée. Le passage dont M. Bevin a donné lecture déclare que ce fait prouve sans aucun doute que les forces de la Résistance étaient "bien plus préoccupées de retourner à Athènes, pour s'y emparer du pouvoir, que de poursuivre la lutte contre les Allemands". Ainsi donc, le rapport même de la délégation des syndicats nie le fait que les forces de la Résistance grecque ont pris part à la lutte contre les Allemands.

Je le répète, je n'ai nullement l'intention de présenter ici la défense de l'ELAS ou de l'EAM, mais je dois dire que conclure du fait qu'un détachement des forces de la Résistance allait dans la direction opposée, que ces forces ne combattaient pas contre les Allemands, c'est là une interprétation absolument injustifiée, totalement inexacte et qui ne s'accorde pas avec les faits réels.

Pour le prouver, je voudrais me référer à quelques informations de source britannique. Je citerai en particulier les débats parlementaires qui ont eu lieu en 1945 à la Chambre des Communes, et qui ont porté sur la question grecque. Permettez-moi de citer tout d'abord l'intervention de M. Cocks, membre de la Chambre des Communes: "J'ai toujours entendu dire, déclara M. Cocks, que les troupes de l'ELAS avaient neutralisé dix divisions allemandes." "Avec des armes que nous leur avons fournies", intervint M. Pritt. "Oui, répliqua M. Cocks, et elles ont neutralisé dix divisions allemandes. Elles ont fait un travail fort utile. Elles ont fait sauter des ponts, elles ont détruit des trains, et lorsque les Allemands ont envoyé des troupes en Afrique du Nord, elles ont fait sauter la voie ferrée qui va du nord au sud de la Grèce et nous ont ainsi rendu un très grand service. Je crois savoir aussi que lorsque nous avons envahi la Sicile, nous leur avons demandé de nous aider, et qu'elles l'ont fait. J'estime que ce n'est pas jouer franc jeu que de dire aujourd'hui que ces gens, à qui nous fournissons des armes depuis un certain temps, n'ont pas du tout pris part aux combats."<sup>2</sup>

<sup>2</sup> *Parliamentary Debates (Hansard)*, 18 JANUARY 1945, colonne 471.



Such then was the actual position if we judge by the authoritative remarks made by Mr. Cocks, a member of the Labour Party and a member of the House of Commons, to which no one will think of referring as Moscow propaganda.

Mr. Bevin has here spoken of an attempt by a minority in Greece to seize political power, and said that this was the cause of the bloodshed in Greece. In actual fact the cause for these events is to be found elsewhere. That so-called minority is in fact not a minority at all; it is the Greek people themselves. I will again quote Mr. Cocks, for I prefer in this case to use the words of an Englishman and of English documents. In the same speech Mr. Cocks said: "It was the national Resistance Movement, a movement of the whole people. It is not an addition of the Conservative Party, the Liberal Party, the Labour and Socialist Parties and so on. They may be in it, but it is an association of people, many of whom do not belong to a political party at all. It is not a political but a national movement, and the object which it lays down is the liberation of Greece from the Axis conquest and the reorganization of the nation and of a free people rid of all foreign domination."

This movement is sometimes depicted as a movement of extremists and bandits. But here is what Mr. Cocks has to say of this movement when he quotes a letter received by him from an English airman in Salonika. This is a description of a demonstration by this movement:

"They are whole families, in their carts and on foot, old and young, with grandparents, children, animals, proudly bearing banners and the flags of all nations and parties, except the Royalist, and even crucifixes. The village priests, who know the lives and minds of their people, are there on the people's side, marching with them behind EAM banners. There must be no one but the very old and very young left in the villages. It is to them something of a fiesta and they come with smiling faces. These peaceful demonstrators are not an unruly gang of extremists, and, unless British forces bring in anti-popular troops here, there can be no civil war."

Mr. Cocks goes on to give an analysis of the psychological effect upon the parties of the Right in Greece resulting from some official statements made in England at the time. Of the parties of the Right in Greece he says: "They felt that the British were supporting them and that whilst refusing to compromise with the Left they would continue to enjoy the support of British armies."

This is how Mr. Cocks' speech is further reported in the Parliamentary report:

"Mr. Cocks: If we support General Plastiras in his savage policy, we shall find ourselves en-

<sup>1</sup> *Parliamentary Debates (Hansard)*, 18 January 1945, columns 471, 472.

<sup>2</sup> *Ibid.*, column 478.

Telle était donc la véritable situation, si l'on en juge par la déclaration autorisée de M. Cocks, membre du Parti travailliste et de la Chambre des Communes, déclaration que personne n'osera attribuer à la propagande de Moscou.

M. Bevin a dit ici qu'une minorité avait tenté de s'emparer du pouvoir en Grèce et que c'était là la cause des événements sanglants dans ce pays. En réalité, la vraie cause de ces événements doit être recherchée ailleurs. En effet, cette prétendue minorité n'en est pas une; c'est le peuple grec lui-même. Une fois de plus, je vais citer M. Cocks, car je préfère dans le cas présent me servir des paroles d'un Anglais et citer des documents anglais. M. Cocks a dit dans cette même déclaration: "C'était un mouvement de la Résistance nationale, un mouvement du peuple tout entier. Ce n'est pas un appendice du parti conservateur, du parti libéral, du parti travailliste, du parti socialiste ou de quelque autre parti. Il se peut qu'ils en fassent parti, mais c'est un mouvement populaire et un grand nombre de ses adhérents n'appartiennent à aucun parti politique. Ce n'est pas un mouvement politique, c'est un mouvement national; son but est de libérer la Grèce du joug des pays de l'axe, de réorganiser le pays et de libérer la nation de toute domination étrangère."

Parfois, on présente ce mouvement comme un mouvement d'extrémistes et de brigands. Mais voici ce qu'en dit M. Cocks en citant une lettre qu'il a reçue d'un aviateur anglais de Salonique. Voici la description de l'une des manifestations organisées par ce mouvement:

"On y trouve des familles entières à pied ou en voiture, jeunes et vieux, avec les grands parents, les enfants et les animaux portant fièrement des bannières et des drapeaux de toutes les nations et de tous les partis à l'exception des drapeaux royalistes; ils portaient même des crucifix. Les prêtres des villages qui connaissent la vie et les sentiments de leurs concitoyens étaient avec eux, derrière les étendards de l'EAM. Seuls les très vieux et les très jeunes étaient restés dans les villages. La manifestation était une fête pour eux et ils marchaient le sourire aux lèvres. Ces manifestants pacifiques ne sont pas des bandes d'extrémistes turbulents et, à moins que les Britanniques n'amènent dans ces régions des troupes mal disposées à l'égard de ce mouvement populaire, il ne peut y avoir de guerre civile."

M. Cocks analyse ensuite l'effet psychologique que certaines déclarations officielles faites à cette époque en Angleterre ont eu sur les partis de droite en Grèce. Il dit au sujet des partis de droite: "Ils sentaient que les Britanniques les soutenaient et qu'en se refusant à conclure un compromis avec les partis de gauche, ils continueraient de bénéficier de l'appui des armes britanniques."

Voici la suite du discours de M. Cocks, d'après les comptes rendus parlementaires:

"M. Cocks: Si nous donnons notre appui à la politique de cruauté du général Plastiras, nous

<sup>1</sup> *Parliamentary Debates (Hansard)*, 18 janvier 1945, colonnes 471, 472.

<sup>2</sup> *Ibid.*, colonne 478.

gaged in a major war in Greece against people who want only to be our allies.”<sup>1</sup>

All this was said in January 1945 in reference to the then position in Greece. Has anything changed since then and if it has, in what direction; for the better or for the worse?

We answer this question firmly and decisively, supported by numerous facts of which the London newspapers, in particular, are full: the position has changed for the worse.

Mr. Bevin has here stated that the incessant propaganda from Moscow against the British Commonwealth was a danger to the peace of the world. Attacks upon the British Government, he said, were proceeding “as if no friendship existed between us”. That, said Mr. Bevin, is the danger to the peace of the world which sets us one against another.

I must say that in the opinion of the Soviet delegation nothing can be more mistaken than the step which Mr. Bevin took in making this statement. Does Mr. Bevin consider that his statement regarding propaganda from Moscow, which according to him is a danger to the peace of the whole world—a statement which, I must say at once, has absolutely no foundation—does he think that such a statement is in accord with his words of friendship?

When these words were uttered here, in the Security Council, from the seat occupied by the British delegation, all we Soviet representatives felt a sudden cold breath of the unhappy past. We could not help feeling here the unseen presence of the sombre shadows of those who, whilst alive, by their work and activities, served not the cause of friendship but of enmity between our two nations. But that song of Moscow propaganda is actually an old song. As early as in 1921 Lord Curzon cast such accusations against the Soviet Government and did not hesitate even to present us with an ultimatum. These charges however were easily refuted and Lord Curzon's adventure ended in a fiasco.

In 1926-1927, the then British Foreign Secretary, Mr. Austen Chamberlain followed in Lord Curzon's footsteps. He sent a note to the Soviet Government on “anti-British Moscow propaganda”. At the same time, as is well known, the British Home Secretary, Joynson Hicks, got busy in his particular sphere. In search of evidence of Soviet propaganda, he gave an order that the safes of *Arcos*, an Anglo-Russian limited company, should be broken open. On this occasion, once again, that is in 1926-1927, these accusations against the Soviet Union of propaganda against the British Empire failed dismally. But an after-taste remained, an unpleasant and dangerous after-taste.

Mr. Bevin speaks of Moscow propaganda when he hears our friendly warnings concerning

<sup>1</sup> *Parliamentary Debates (Hansard)*, 18 January 1945, column 478.

serons entraînés, en Grèce, dans une guerre contre ceux qui ne demandent qu'à être nos alliés<sup>1</sup>.”

Tout ceci a été dit en janvier 1945 au sujet de la situation qui existait alors en Grèce. Y a-t-il eu un changement depuis lors? Si oui, la situation s'est-elle améliorée ou a-t-elle empiré?

Nous répondons à cette question d'une façon catégorique, en nous fondant sur de nombreux faits dont les journaux londoniens en particulier sont remplis: la situation s'est aggravée.

M. Bevin a déclaré ici que la propagande incessante menée de Moscou contre le Commonwealth britannique constituait un danger pour la paix du monde entier. On attaque, a-t-il dit, le Gouvernement britannique “comme si l'amitié n'existait pas entre nous”. En cela réside, a déclaré M. Bevin, le danger qui menace la paix du monde et qui nous dresse les uns contre les autres.

Je dois dire que, de l'avis de la délégation soviétique, rien ne peut être plus erroné que l'attitude qu'a prise M. Bevin en faisant sa déclaration. M. Bevin croit-il vraiment que sa déclaration sur la propagande de Moscou qui menacerait la paix du monde entier, déclaration qui — je dois le préciser tout de suite — est absolument sans fondement, s'accorde avec ce qu'il dit de notre amitié?

Lorsqu'ici même, au Conseil de sécurité, nous avons entendu ces paroles venant du fauteuil de la délégation britannique, nous tous, les représentants soviétiques, nous avons senti passer le souffle glacial d'un passé malheureux. Nous ne pouvions pas nous empêcher de sentir la présence invisible et de voir passer les ombres sinistres de ceux qui, de leur vivant, par leur travail et par leurs activités, ont servi, non pas la cause de l'amitié, mais celle de l'hostilité entre nos deux pays. Cette ritournelle au sujet de la propagande moscovite est vraiment une vieille chanson. Déjà en 1921, Lord Curzon lançait contre le Gouvernement soviétique de telles accusations. Il alla jusqu'à nous présenter un ultimatum. Ces accusations, cependant, furent facilement réfutées et la tentative de Lord Curzon s'est terminée par un fiasco.

En 1926-1927, M. Austen Chamberlain, alors Ministre des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne, s'engagea dans la voie de Lord Curzon. Il envoya au Gouvernement soviétique une note sur “la propagande antibritannique à Moscou”. A la même époque, comme chacun le sait, M. Hicks, Ministre de l'Intérieur britannique, ne restait pas inactif dans le domaine qui lui était propre. Il ordonnait l'ouverture des coffres-forts de la société anonyme anglo-soviétique *Arcos*, espérant y trouver des preuves de l'activité de la propagande soviétique. Une fois de plus en cette circonstance, et en 1926-1927, les accusations selon lesquelles l'Union soviétique se serait livrée à la propagande contre l'Empire britannique, s'effondrèrent lamentablement, mais ces événements laissèrent un arrière-goût, un désagréable et dangereux arrière-goût.

M. Bevin parle de la propagande de Moscou, lorsqu'il entend nos avertissements amicaux au

<sup>1</sup> *Parliamentary Debates (Hansard)*, 18 janvier 1945, colonne 478.



the position in Greece. When we speak of the inhuman terroristic regime in Greece, this is treated as "Moscow propaganda". When we say that the presence of British troops in Greece is being made use of by reactionary elements and adventurers against the interests of the Greek people themselves and of all the United Nations, including Great Britain, this is also declared to be "Moscow propaganda", and so forth.

But let English parliamentarians speak for themselves once more. Let us call upon them to speak.

At the end of 1945 Mr. Maurice Edelman, a member of the British Parliament, returned from Greece and said: "Fear is an inevitable element of life in Greece. The cause is not the civil war. The cause is that we intervened to help not EAM but the extreme Right. The Voulgaris Government has favoured the opponents of EAM in all cases. There are 17,000 people in the prisons. There is little hope of an improvement in the position since, according to available information, the police hold 50,000 arrest warrants. There is no Habeas Corpus Act to protect these people. They can be imprisoned for an indefinite period simply upon a declaration by two persons and one witness. There are prisons where men and women have been confined since March and they have not yet appeared before a court. It is not surprising that thousands of EAM supporters are hiding in the hills from fear of revenge or imprisonment without trial. The police itself, although partly purged of collaborators and former agents of security battalions which were under German control, can still not be called impartial. It treats the royalist youths much better than EAM supporters. The 'X' men engage in beatings, frightfulness and coercion in the familiar, though half-forgotten manner of the nazi SS, when they clear the streets of the Leftists. How can the will of the Greek people be expressed if this is the position in regard to the elections?"

Towards the end of 1945 another member of Parliament, Major Lyell Wilkes, returned from Greece. I quote from *Reynolds News*. He said: "The Greek crisis will not be solved so long as the present state of affairs continues under the very noses of the British Army and British political officials, a state of affairs in which representatives of the best elements of Greek life are looked upon as criminals and treated as criminals."

Finally, I will refer to the speech on the Greek question in the House of Commons by the then Labour Member of Parliament, Mr. Greenwood. He said: "What I think was intolerable and what the people of this country would not stand, would be that British troops should be used in what has now led to an international quarrel

sujet de la situation en Grèce. Lorsque nous parlons du régime inhumain de terreur qui sévit en Grèce, il paraît que c'est de la "propagande de Moscou". Lorsque nous disons que des éléments réactionnaires, que des aventuriers se servent de la présence des troupes en Grèce contre les intérêts de la Grèce elle-même et de toutes les Nations Unies y compris la Grande-Bretagne, cela encore est qualifié de "propagande de Moscou", et ainsi de suite.

Mais laissons parler une fois de plus les parlementaires britanniques eux-mêmes. Donnons-leur la parole.

A la fin de 1945, M. Maurice Edelman, membre du Parlement britannique, est rentré de Grèce. Il a déclaré: "La crainte est un sentiment inséparable de la vie en Grèce. La cause n'en est pas la guerre civile. La cause réside en ceci que notre intervention a servi non pas l'EAM, mais l'extrême-droite. Le Gouvernement de M. Voulgaris a toujours été favorable aux adversaires de l'EAM. Dix-sept mille personnes sont en prison et il y a peu d'espoir que la situation s'améliore, étant donné que, d'après nos informations, la police dispose encore de 50.000 mandats d'arrêt. Aucun *habeas corpus* ne protège ces gens-là. Ils peuvent être mis en prison pour une durée indéterminée sur la seule déclaration de deux personnes et d'un témoin. Dans certaines prisons se trouvent des hommes et des femmes enfermés depuis mars dernier, qui n'ont pas été traduits en justice. Il ne faut pas s'étonner que des milliers de partisans de l'EAM se cachent dans les montagnes par crainte de vengeance ou d'emprisonnement sans jugement. Quant à la police, on ne peut pas la qualifier d'impartiale, bien qu'elle ait été partiellement épurée des collaborateurs et des anciens membres des bataillons de sécurité qui étaient sous contrôle allemand. Cette police est bien plus douce à l'égard des royalistes de l'"X" qu'à l'égard des partisans de l'EAM. En chassant des rues les éléments de gauche, les hommes de l'"X" se livrent à des voies de fait, à des mesures d'intimidation et de contrainte dans la manière bien connue, bien qu'à moitié oubliée, des SS nazis. Comment le peuple grec peut-il exprimer sa volonté, si telle est la situation en ce qui concerne les élections?"

Vers la fin de 1945, un autre membre du Parlement, le major Lyell Wilkes, de retour de Grèce, déclare, d'après le *Reynolds News*: "La crise grecque ne sera pas résolue, tant que se prolongera sous les yeux de l'armée britannique et des fonctionnaires politiques anglais la situation actuelle, où les meilleurs éléments de l'élite sont considérés comme des criminels et traités comme tels."

Enfin, je me reporterai au discours que M. Greenwood, alors membre travailliste du Parlement, a prononcé à la Chambre des Communes sur la question grecque. Il a dit: "Ce qui est intolérable, à mon avis, et ce que le peuple de ce pays ne saurait admettre, c'est que les troupes britanniques aient été utilisées pour créer

in Greece.<sup>1</sup> His Majesty's forces cannot be used as partisans in Greece or anywhere else. I did not invent the terms 'on one side or the other' and 'the Left or the Right'. I have never used them in this House and this is the third occasion when we could suppress not merely ordinary rebellious elements in Greece, but people of bad motives, and so on; that is quite true; but, in fact, we have come very close to siding with what is called the Right as against what is called the Left."

Thus speak English politicians who, as far as I am aware, are rather closely connected with the party to which Mr. Bevin himself belongs.

I will conclude this part of my remarks by reading a statement by Mr. Sophianopoulos, the former Minister of Foreign Affairs of Greece and the former head of the Greek delegation to the General Assembly.

This is what he said:

"The incredible terror carried out by these organizations (he was referring to the Right organizations) has not only become a threat to the safety of democratic citizens but has also increased the danger of external complications. If it can be admitted that any justification for the passions displayed can be found in the fact that there is a desire of vengeance on the part of some of the victims of the December events, there is no justification whatever for a responsible Government which was unable not only to pacify these passions but also to avert terror."

Since then about half a year has elapsed and today, 4 February, we can read in the *News Chronicle* an article by Sophianopoulos explaining why he left the United Nations Organization and returned to Athens. I would like to draw the attention of the Security Council to the following three points set forth at the end of this article. This is what he says:

"And now I avail myself of the opportunity to observe that, as I have said to British officials in London, we cannot speak about the possibility of free and genuine elections until a wide amnesty is granted. This was not granted by the most inefficient law which the Government issued, aimed at 'de-congestion of prisons'.

"Secondly, terrorism by responsible organizations and by State organs must cease. This terrorism was manifested in the recent events at Kalamata.

"Thirdly, the State machinery must be purged of all the fascist and reactionary elements which remain at their posts although they are remnants both of the dictatorship and of enemy occupation."

Now that I have quoted all these statements

<sup>1</sup> According to *Parliamentary Debates (Hansard)*, 18 January 1945, column 432, 433, this reads: "What turned out to be an internal quarrel in Greece."

une situation qui a abouti, à l'heure actuelle, à un différend international en Grèce<sup>1</sup>. Les forces de Sa Majesté ne peuvent servir comme partisans ni en Grèce, ni dans aucun autre pays. Ce n'est pas moi qui ai inventé les expressions "d'un côté ou de l'autre" ou "la Gauche et la Droite". Je ne m'en suis jamais servi devant cette Chambre, bien que cette affaire constitue la troisième occasion où nous pourrions mater non seulement des éléments rebelles ordinaires en Grèce, mais aussi des individus de mauvais aloi, et autres; ceci est parfaitement exact mais, en fait, nous en sommes arrivés à faire presque cause commune avec ce qu'on appelle la Droite contre ce qu'on appelle la Gauche."

Ainsi s'expriment des hommes politiques anglais qui, autant que je le sache, sont assez étroitement liés au parti auquel appartient M. Bevin lui-même.

Je conclurai cette partie de mes observations, en lisant une déclaration de M. Sophianopoulos, ancien Ministre des Affaires étrangères de Grèce et ancien chef de la délégation grecque à l'Assemblée générale.

Voici ce qu'il dit:

"Ces organisations (les organisations de droite) ont instauré un régime de terreur incroyable qui non seulement compromet la sécurité des citoyens démocrates, mais augmente le danger de complications extérieures. On peut admettre qu'en ce qui concerne certaines victimes des événements de décembre, le déchaînement des passions peut avoir été justifié dans une certaine mesure, par le désir de vengeance. Il n'existe par contre aucune justification quelconque pour le Gouvernement responsable qui s'est montré incapable non seulement d'apaiser des passions mais encore de prévenir la terreur."

Depuis lors, près de six mois ont passé et aujourd'hui, le 4 février, nous lisons dans le *News Chronicle* un article de M. Sophianopoulos qui explique pourquoi il a quitté l'Organisation des Nations Unies pour rentrer à Athènes. Je voudrais attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les trois faits suivants qu'il expose à la fin de son article. Voici ce qu'il dit:

"Et maintenant, je saisis cette occasion pour signaler, comme je l'ai dit aux fonctionnaires britanniques, qu'il ne saurait être question d'élections libres et honnêtes, tant qu'on n'aura pas accordé une large amnistie. Celle-ci n'a pas été accordée par la loi tout à fait inefficace que le Gouvernement a promulguée pour "décongestionner les prisons".

"En second lieu, il faut mettre un terme au régime de terreur instauré par des organisations officielles et par des organes de l'Etat. Ce régime de terreur s'est manifesté ouvertement aux cours des récents incidents de Kalamata.

"En troisième lieu, il faut épurer les organes de l'Etat de tous les éléments fascistes et réactionnaires qui ont conservé leurs places, bien qu'ils soient un héritage, à la fois de la dictature et de l'occupation ennemie."

Je voudrais poser maintenant la question sui-

<sup>1</sup> Selon les *Parliamentary Debates (Hansard)*, 18 janvier 1945, colonnes 432, 433, on lit: "qui ont conduit à une querelle intestine en Grèce".



here, statements by English politicians, voices of alarm and lawful anxiety about everything which is now taking place in Greece and which is fraught with such grave and dangerous consequences not only for the Greek people themselves, but also for the maintenance of peace and security, I ask Mr. Bevin to say whether this is also Moscow propaganda. Maybe these are also "Moscow counter-attacks".

Concluding his speech Mr. Bevin said that he asked the Council to pronounce a straight verdict. "Have I or my Government," he asked, "endangered the peace of the world? I ask you a straight answer to that question."

The Soviet delegation has already replied to this question and its reply is absolutely clear and definite. The Soviet delegation has declared that the presence of British troops in Greece has been turned into an instrument of pressure on the political situation inside the country, one not seldom utilized by reactionary elements against the democratic forces of the country. We have cited a number of facts to prove the correctness of this assertion, facts which are mostly taken from English sources. The Soviet delegation has declared that such a state of affairs, interference in the internal affairs of Greece by means of armed forces of a foreign Power, creates a serious situation which is fraught with grave consequences both for the Greek people and for the maintenance of peace and security, and which cannot be disregarded.

Mr. Bevin demanded a statement as to what actually constitutes this threat to peace and security on the part of the British Government. We replied to this question also. We pointed out that "X" bands and gangs of other adventurous elements not only incited the civil war in Greece, but also committed acts of provocation at the frontier against their neighbours. It was so during the time of Voulgaris, when direct threats against countries bordering on Greece were voiced in the interview with Voulgaris and in the statement of Zakinfinos, Greek Minister of Press and Propaganda, published in July 1945 in the Athens paper *Embros*.

I will not go into a number of other cases when groups of Greek soldiers crossed the Albanian frontier in the district of Pogoni, Samarina and other points, attacked the Albanian inhabitants, looted, beat up and forcibly led away Albanians. The Greek Government is unable to control these adventurous elements and groups, which, in fact, hold the power of the country in their hands. Acts of provocation, perpetrated by "X" bands, whom even the British troops in Greece have, so far, been unable to control, are creating that extraordinary tension which is fraught with grave consequences for the maintenance of peace and security. And it is this very fact which the Soviet delegation considers it its

vante à M. Bevin: Toutes ces déclarations que je viens de citer, les déclarations des hommes politiques britanniques, les voix qui se sont élevées pour exprimer leur inquiétude légitime au sujet des événements qui ont lieu en Grèce et qui menacent d'avoir des conséquences graves et dangereuses, non seulement pour le peuple grec, mais aussi pour la paix et pour la sécurité, tout cela, M. Bevin l'appellera-t-il également de la propagande de Moscou? Ou serait-ce encore des "contre-attaques de Moscou"?

En terminant son discours, M. Bevin s'est adressé au Conseil de sécurité en lui demandant de prononcer un verdict net et clair: "Le Gouvernement actuel, ou moi-même, avons-nous mis en danger la paix du monde?" a-t-il dit. "Je demande à cette question une réponse sans équivoque."

La délégation soviétique a déjà répondu à cette question et sa réponse est absolument nette et claire. La délégation soviétique a déclaré que la présence de troupes britanniques en Grèce a été utilisée pour exercer une pression sur la politique intérieure de ce pays et il n'est pas rare qu'elle ait été exploitée par des éléments réactionnaires contre les forces démocratiques de la nation. Pour prouver cette affirmation, nous avons produit un certain nombre de faits, principalement de source britannique. La délégation soviétique a déclaré qu'un tel état de choses, qui marque une intervention dans les affaires intérieures grecques au moyen de forces armées d'une Puissance étrangère, crée une situation grave, grosse de conséquences tant pour le peuple grec que pour le maintien de la paix et de la sécurité, une situation, donc, sur laquelle on ne saurait fermer les yeux.

M. Bevin nous a demandé de dire ce qui, exactement, constituait cette menace à la paix et à la sécurité de la part du Gouvernement britannique. Nous avons répondu également à cette question. Nous avons signalé que les bandes de l'"X" et d'autres aventuriers ont non seulement déchaîné la guerre civile en Grèce, mais qu'elles se sont livrées à des actes de provocation à la frontière contre les États voisins. Il en a été ainsi du temps de Voulgaris, lorsque des menaces directes contre les pays voisins de la Grèce ont été proférées dans l'interview accordée par M. Voulgaris et dans la déclaration du Ministre grec de la presse et de la propagande, M. Zakinfinos, qui a paru en juillet 1945 dans le journal *Embros*, d'Athènes.

Je n'insisterai pas sur maintes autres affaires, sur la violation de la frontière albanaise par des détachements de soldats grecs dans la région de Pogoni, de Samarina et d'autres localités. Ces soldats ont attaqué la population albanaise, se sont livrés au pillage, ont roué de coups les habitants et en ont emmené un certain nombre avec eux. Le Gouvernement grec est incapable de contenir ces éléments irréguliers et ces aventuriers qui sont, en fait, les maîtres du pays. Les actes de provocation des bandes de "X" — de ces bandes que les troupes britanniques qui se trouvent en Grèce n'ont pas été davantage en mesure de tenir en respect — créent une tension extrême qui pourrait avoir de graves consé-

duty to put before the Security Council in the name of the Soviet Government.

Mr. Bevin in his statement gave figures of the numbers of Yugoslav and Bulgarian troops<sup>1</sup> in an attempt to prove that the proportion between the armed forces of Greece on the one hand and Bulgaria and Yugoslavia on the other hand could not create any danger of an attack by Greece. These figures are exaggerated but whether Greece has a large or a small army is not the point. The danger of armed clashes is not always determined by the quantitative proportion between the armed forces. Frequently this danger arises out of a combination of circumstances created through various adventurous elements getting out of the control of wise authorities. This very state of affairs has arisen in Greece and the presence of British forces in Greece is, under the circumstances, feeding dangerous illusions which are being widely utilized in Greece by reactionary, chauvinistic and militarist elements.

I have to recall the remarks by Mr. Cocks who, when speaking of irresponsible actions by Right-wing elements in Greece, said they were taking this course because they hoped they would enjoy the support of England in everything they did. This is a very dangerous state of affairs.

We assert that under these circumstances, the presence of British troops in Greece is being utilized against the democratic forces of the country, that it helps to paralyse these forces and unfortunately gives freedom of action not to democratic but to reactionary forces. This is a sad matter and it is no pleasure to us to speak about it, but we have to do so because, as the Latin proverb says, *Amicus Plato sed veritas magis*. (Plato is my friend but truth is dearer.)

There are enough new and young forces in Greece capable of finding a way out of the difficult position which has arisen there, without foreign assistance, without the assistance of foreign troops. The Soviet delegation, therefore, insists on its proposal for the immediate withdrawal of British armed forces from Greece.

### 38. Supplementary remarks by the representative of the United Kingdom

Mr. BEVIN (United Kingdom): I presume that it is necessary for me to take up point by point the complaints made by Mr. Vyshinsky.

His first point against me was that in my statement last Friday I said that, whenever questions were raised relating to Roumania, Bulgaria, or other countries in which Soviet Russia was predominant, the question of Greece was immediately raised. The best evidence is in the written documents. The United States of America, on 17 July 1945, submitted a memorandum on

<sup>1</sup>The verbatim report of the interpretation reads: "The figures of the armed troops in Bulgaria and Yugoslavia."

quences pour le maintien de la paix et de la sécurité. C'est précisément cet état de choses que la délégation soviétique estime devoir soumettre au Conseil de sécurité au nom du Gouvernement soviétique.

Dans sa déclaration, M. Bevin a cité des chiffres relatifs aux effectifs yougoslaves et bulgares<sup>1</sup>, afin de prouver que le rapport des forces armées entre la Grèce, d'une part, et la Bulgarie et la Yougoslavie de l'autre, excluait tout danger d'agression de la part de la Grèce. Ces chiffres sont exagérés; la question, d'ailleurs, n'est pas de savoir si la Grèce dispose d'une grande ou d'une petite armée. Les risques de conflit armé ne se déterminent pas toujours par le rapport quantitatif des forces armées. Le danger résulte souvent d'une combinaison de circonstances qui se produit lorsque des éléments irréguliers échappent au contrôle des forces guidées par la raison. C'est précisément cette situation que nous trouvons en Grèce, où la présence des troupes britanniques dans les circonstances actuelles entretient des illusions dangereuses que les éléments chauvins, réactionnaires et militaristes exploitent abondamment.

Je dois vous rappeler la remarque de M. Cocks qui a dit, en parlant de l'action irresponsable des éléments de droite en Grèce, qu'ils agissaient ainsi parce qu'ils espéraient que l'Angleterre leur accorderait son soutien, quoi qu'ils fissent. C'est là une situation très dangereuse.

Nous affirmons que, dans ces conditions, les troupes britanniques stationnées en Grèce sont utilisées contre les forces démocratiques du pays, que leur présence contribue à paralyser ces forces et qu'elles donnent libre jeu, malheureusement, non pas aux forces démocratiques mais aux forces réactionnaires. Ce sujet est attristant et c'est sans plaisir que nous en parlons, mais nous avons le devoir de le faire, car, comme le dit le proverbe latin: *Amicus Plato sed veritas magis*. (Platon m'est cher, mais la vérité m'est plus chère encore.)

Il se trouve en Grèce assez de forces neuves et jeunes capables de trouver une solution aux difficultés de la situation actuelle, sans l'appui de l'étranger, sans le concours de troupes étrangères. La délégation soviétique maintient donc sa proposition visant au retrait immédiat de Grèce des forces armées britanniques.

### 38. Déclaration complémentaire du représentant du Royaume-Uni

M. BEVIN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je considère qu'il m'est nécessaire de reprendre point par point les plaintes formulées par M. Vyshinsky.

Son premier grief contre moi a trait à ma déclaration de vendredi dernier, où j'ai dit que, chaque fois que des questions étaient soulevées à propos de la Roumanie, de la Bulgarie ou d'autres pays, où l'influence de la Russie des Soviets prédomine, la question grecque était immédiatement évoquée. La meilleure preuve s'en trouve dans les documents écrits. A la date du 17 juillet

<sup>1</sup>Le compte rendu sténographique en anglais se lit ainsi: "Les chiffres des forces armées en Bulgarie et en Yougoslavie."



the Yalta Declaration on liberated Europe, and that dealt mainly with Roumania and Bulgaria. At that time, France, Great Britain and the United States had agreed to the holding of free and unfettered elections in Greece, and the United States suggested that such a course was necessary for the countries I have mentioned.

That brought the memorandum which Mr. Vyshinsky introduced about Greece at that conference. But it is rather striking that, notwithstanding the discussions that took place, Marshal Stalin replied that he had complete confidence in British policy in Greece. It is rather interesting that Mr. Vyshinsky should raise this particular point now, because on each occasion, as I said the last time we met here, the Soviet Government has either not pursued the matter, or has expressed confidence in our country.

In London, at the Council of Ministers of Foreign Affairs, the United States Government made a statement that it did not regard Roumania and Bulgaria as democratic Governments. Immediately Mr. Molotov brought in Greece, although I might say that, in accordance with my usual practice, I was taking no part in the discussion; I was leaving it to the protagonists. This is what I said: "Whenever a difficulty arose in that Council, Greece was always brought up. Greece was not even being discussed. Roumania and Bulgaria were being discussed between Mr. Byrnes and Mr. Molotov."

I could repeat incident after incident, but I will not weary the Council, where a similar situation has arisen. Then Mr. Vyshinsky quoted the trade union delegation, and said that I inferred that ELAS did nothing in the war. I did not say that. I merely read the document. The words I quoted were in the document. As a matter of fact, I supported the EAM in the British Coalition Government, believing that it was doing good work in the resistance movement. What did surprise me was that, when Germany was defeated, it suddenly stopped driving the Germans out of its country, and resorted to a policy of seizing power. That was borne out by the British trade union delegation.

Far be it from me to belittle what anybody did in the war, especially in the extremity and difficulty Greece was going through, but I think I ought to make an observation as to why Britain is so attached to Greece. It is not power politics; it is not economic interest; but the world should be reminded that, outside the British Commonwealth, from 1940 to 1941, Greece was our only fighting Ally withstanding the onslaught of the enemy. I leave the world to guess what everybody else was doing, but Britain was alone, and Greece not only placed her country but her

1945, les Etats-Unis d'Amérique ont présenté une note se référant à la déclaration de Yalta et relative aux pays libérés d'Europe; cette note traitait principalement de la Roumanie et de la Bulgarie. A cette époque, la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique ont convenu que des élections libres et sans entrave devraient avoir lieu en Grèce; les Etats-Unis d'Amérique ont considéré que cette méthode était indispensable dans les pays que j'ai mentionnés.

Cette proposition provoqua de la part de M. Vyshinsky, à cette même conférence, le dépôt d'un mémoire relatif à la Grèce. Toutefois, il est assez remarquable que, malgré les discussions qui eurent lieu, le maréchal Staline ait répondu qu'il se fait entièrement à la politique britannique en Grèce. Il est assez intéressant que M. Vyshinsky soulève ce point particulier maintenant, car en aucune occasion, comme je l'ai dit lors de notre dernière séance, le Gouvernement soviétique n'a poursuivi la discussion à ce sujet; il a, au contraire, exprimé sa confiance envers la Grande-Bretagne.

A Londres, au cours de la réunion des Ministres des Affaires étrangères, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a fait connaître qu'il ne considérait pas la Roumanie et la Bulgarie comme des Etats démocratiques; aussitôt M. Molotov souleva le cas de la Grèce, bien que, je puis le dire, conformément à mon habitude, je n'eusse pas pris part à la discussion; j'avais laissé ce soin aux principaux intéressés. Voici ce que j'ai dit à ce propos: "Aussi souvent qu'une difficulté s'élève au sein de cette réunion, le cas de la Grèce est toujours évoqué. La Grèce n'est pas en discussion. Seules sont en discussion, entre M. Byrnes et M. Molotov, la Roumanie et la Bulgarie."

Je pourrais relater incident sur incident, mais je n'entends pas fatiguer le Conseil, en lui signalant tous les cas analogues qui se sont présentés. M. Vyshinsky a parlé de la délégation des trade-unions et a déclaré que j'avais prétendu que l'ELAS n'avait rien fait au cours de la guerre. Je n'ai pas dit cela. Je me suis borné à lire le document. Les paroles que j'ai citées se trouvent dans le rapport. En fait, j'ai appuyé l'EAM lorsque j'étais membre du Gouvernement de coalition, croyant à ce moment qu'elle accomplissait un travail utile dans le mouvement de résistance. Ce qui me surprit fut que, lorsque l'Allemagne fut vaincue, l'EAM s'arrêta subitement de chasser les Allemands hors du pays, et s'appliqua à une politique de conquête du pouvoir. C'est là ce qui a été mis en évidence par la délégation des trade-unions britanniques.

Loin de moi la pensée de minimiser la part de chacun dans cette guerre, eu égard, surtout, aux angoisses et aux difficultés que la Grèce a traversées. Mais j'estime devoir faire connaître pourquoi la Grande-Bretagne s'intéresse tant à la Grèce. Ce n'est pas pour une question de puissance politique; ce n'est pas pour une question d'intérêt économique; mais le monde devra se rappeler qu'en dehors du Commonwealth britannique, la Grèce, de 1940 à 1941, a été notre seule alliée et a combattu malgré la pression de l'ennemi. Je laisse au monde le soin d'apprécier

armies and her effort at the disposal of the Allied cause when it looked absolutely forlorn. We are not going to forget her now.

Great play has been made of what I said about propaganda, and the corpses of Lord Curzon and Mr. Austen Chamberlain have been resurrected to try and show, I suppose, that I am as bad as they, or as good.

Let me remind Mr. Vyshinsky of another episode at that period. Soviet Russia and Poland were at war in 1920, and munitions were being shipped from this country to Danzig. I was the one trade-union leader in this country who held up those munitions and stopped them from being shipped, much to the disgust of Lord Curzon and all the other members of the Government at that time. It is a little unfortunate that Mr. Vyshinsky should couple me, at that period, with Lord Curzon. I understood that I had the personal gratitude of Soviet Russia in helping her prevent the defeat at that time from being worse than it was.

I am not unfriendly to Russia; I just want equal treatment with Russia. That is all.

The *Arcos* raid has been introduced. Mr. Vyshinsky's researches into the press have been very vigorous over the weekend. I wish he would turn up the press at that date and see what I said about the *Arcos* raid. I thought it was about the silliest thing anybody ever did, and opposed it. Why rake it up against me now as evidence that I have been against Soviet Russia? I have told you what I thought at that time, when no one would go near you, Mr. Vyshinsky, in this country; that fact is probably responsible for your psychology today. The Soviet Union was an outlaw in speech and in every other way, even to the extent of being denied commercial assistance. No one can give you greater evidence than your Mr. Bogomolov, who was then at the Embassy, of the help I gave to get trade and equipment going for the purposes of helping Soviet Russia.

So that, on the historical propaganda side, I think your case, if I may say so, falls completely to the ground. It is perfectly true, and I acknowledge it, that when there was interference with the trade unions at one period, I resisted. You built the Soviet Union, and if anybody attacks it you fight, and quite rightly. I built in this country one of the largest unions in the world, which has a great record for raising the standard of life of our people; and during the period it was attacked it was my creation and I fought, and quite rightly. That is the only time I have ever had any dispute, I do not say with the Gov-

ce que d'autres ont fait, mais la Grande-Bretagne était seule, et la Grèce a non seulement mis son pays, mais aussi ses armées et ses efforts, à la disposition de la cause alliée, quand elle paraissait absolument désespérée. Cela, ce n'est pas en ce moment que nous allons l'oublier.

Il a été fait grand état de ce que j'ai dit au sujet de la propagande; et les restes de Lord Curzon et de M. Austen Chamberlain ont été tirés de leur tombe pour tenter de démontrer, je le suppose, que je suis aussi mauvais qu'eux, voire aussi bon.

Permettez-moi de rappeler à M. Vychinsky une autre époque de cette période. La Russie des Soviets et la Pologne se trouvaient en guerre en 1920, et des munitions étaient en voie d'embarquement, en Grande-Bretagne, à destination de Danzig; je fus le seul chef trade-unioniste du pays qui retint ces munitions et arrêta leur embarquement; ceci, au grand déplaisir de Lord Curzon et de tous les autres membres du Gouvernement de l'époque. Il est assez fâcheux que M. Vychinsky m'associe, à cette époque-là, à Lord Curzon. J'ai cru comprendre, alors, que j'avais recueilli la gratitude personnelle de la Russie des Soviets, en contribuant à alléger l'importance de la défaite.

Je n'ai pas de sentiments inamicaux envers la Russie; je ne demande que l'égalité de traitement avec elle, et rien d'autre.

Il a été fait mention aussi d'une attaque de l'*Arcos*. Pendant le week-end, M. Vychinsky, certes, a poussé très vivement ses recherches dans les collections de journaux. Je le prie de se reporter à la presse de cette date et de vérifier ce que j'ai dit à propos de cette intervention au siège de l'*Arcos*. J'ai déclaré que c'était l'opération la plus absurde qui ait jamais été entreprise et je m'y suis opposé. Pourquoi maintenant reprendre cet incident contre moi dans le but de prouver que j'ai toujours été opposé à la Russie des Soviets? Je vous ai dit ce que je pensais à cette époque, alors que personne en Angleterre ne voulait aller à vous, Monsieur Vychinsky, ce qui est probablement à l'origine de votre état d'esprit aujourd'hui. Dans les discours et dans toutes autres circonstances, l'Union soviétique était représentée comme hors la loi, au point même que toute aide commerciale lui était refusée. Personne n'est mieux qualifié que M. Bogomolov, alors votre Ambassadeur, pour vous donner une meilleure preuve de l'aide que j'ai apportée, afin d'obtenir pour la Russie la fourniture de l'outillage et du matériel qui lui étaient indispensables.

En ce qui concerne le côté historique de la propagande, j'estime que l'argumentation de M. Vychinsky, si je puis m'exprimer ainsi, s'effondre complètement. Il est parfaitement exact, et je le reconnais, que lorsque des ingérences se sont produites, à un certain moment, du côté des trade-unions, je m'y suis opposé. Vous avez construit l'Union soviétique, si quelqu'un l'attaque, vous vous battez, et c'est tout à fait avec raison. J'ai édifiée, dans mon pays, une des plus vastes unions du monde, qui s'est acquis une large renommée par sa campagne destinée à élever le niveau de vie de la population; au



ernment of the Soviet Union, but with the policy it has put over. To sum up: I accuse nobody. I think I have dealt with that matter.

Then we have had a great investigation into what Mr. Seymour Cocks has said. But I would remind Mr. Vyshinsky that ours is a free Parliament, with the proceedings completely reported day by day, and which, incidentally, judging by the ambassadors' gallery, I think, provides some entertainment and occupies their time, too, listening to it. That particular debate lasted two days, and one speech only has been selected. We do not conduct controversy quite in that way in this country, and I told my staff, because I will not weary the Security Council with it, to send Mr. Vyshinsky the complete copies of *Hansard* to see what the other side is. He will see Mr. Attlee's reply to Mr. Seymour Cocks, and he will see the reply of Mr. Eden, who was then Foreign Secretary, and of others. Because a man is a member of the Labour Party does not debar him from putting forth his point of view. He speaks for himself, and on that day he did speak exclusively for himself.

Major Wilkes has been mentioned. Only last week, if Mr. Vyshinsky had looked up a later edition of *Hansard*, he would have seen that the same Major Wilkes got up in the House of Commons and congratulated me on what I was doing for Greece, which I appreciated very much.

This selection of press cuttings and copies does not mean that you are getting the facts. In the case of some newspapers in England it is the opposite of the facts, and nobody in England regards the press as good Christians regard the Bible. It does not always give correct information, and certainly it is not a good guide to correct philosophy.

This brings me to the crux of the question, because I am not going to keep the Security Council very long. What is the basic charge against Great Britain in which the honour of my country and the Commonwealth is involved? I repeat, in which the honour of my country and the Commonwealth is involved. It is that we have deliberately put troops into Greece and supported certain elements in Greece, with the object or the likelihood of disturbing and endangering international peace.

Does Mr. Vyshinsky believe that? If he does, then I ought not to be sitting at this table. Does he believe the British Government, after all these years of war and bloodshed, to be engaged in a policy of using its troops to disturb or

moment où elle a été attaquée, comme c'était ma création, j'ai lutté, et tout à fait avec raison. C'est la seule occasion où j'aie été en conflit, je ne dis pas avec le Gouvernement de l'Union soviétique, mais avec la politique qu'il poursuivait. Pour me résumer: je n'accuse personne et je pense en avoir fini avec ce sujet.

M. Vychinsky nous a fait part d'une enquête très serrée quant aux propos tenus par M. Seymour Cocks. Mais je rappellerai à M. Vychinsky que notre Parlement est libre, qu'il est rendu compte jour par jour de ses débats, lesquels, incidemment, si j'en juge par la tribune diplomatique, me paraissent fournir à l'assistance qui l'écoute l'occasion de quelque distraction et de passe-temps. Le débat dont il s'agit a duré deux jours et M. Vychinsky n'en a retenu qu'un seul discours. Chez nous, il nous est absolument impossible de conduire une discussion de cette manière; aussi, ai-je demandé à mon personnel — car je ne veux pas fatiguer le Conseil de sécurité de ces citations — d'adresser à M. Vychinsky un exemplaire complet du compte rendu officiel des débats parlementaires, le *Hansard*, de façon qu'il ait la possibilité de consulter également le point de vue opposé. Il pourra prendre connaissance de la réponse de M. Attlee à M. Seymour Cocks et de celle de M. Eden, qui était à cette époque Ministre des Affaires étrangères, ainsi que d'autres discours. Ce n'est pas parce qu'un homme est membre du parti travailliste qu'il n'a pas le droit d'exposer son point de vue personnel. Il parle en son nom et, ce jour-là, M. Cocks a parlé exclusivement en son nom.

Le nom du major Wilkes a été également cité. Si, la semaine dernière, M. Vychinsky avait bien voulu se reporter à l'un des derniers numéros du *Hansard*, il aurait pu constater que ce même major Wilkes s'est levé en pleine Chambre des Communes et m'a félicité de ce que j'avais fait pour la Grèce, geste que j'ai apprécié vivement.

Opérer un tri dans les coupures de presse et dans les copies ne suffit pas à communiquer la connaissance réelle des faits. Dans certains journaux anglais, c'est même le contraire des faits qu'on trouvera, et nul en Angleterre ne considère les déclarations contenues dans la presse comme paroles d'évangile. Les journaux ne fournissent pas toujours des informations exactes et, certainement, ce ne sont pas de bons guides à suivre pour se former un jugement correct.

Ceci m'amène au nœud de la question, car je ne veux pas retenir trop longtemps l'attention du Conseil de sécurité. Quelle est l'accusation fondamentale qui est formée contre la Grande-Bretagne et qui affecte l'honneur de mon pays et du Commonwealth? Je répète: qu'est-ce qui affecte l'honneur de mon pays et du Commonwealth? Avons-nous délibérément amené des troupes en Grèce, et appuyé certains éléments grecs, dans le but ou avec l'apparence de troubler et de mettre en danger la paix du monde?

M. Vychinsky le croit-il? S'il le croit, alors je ne dois plus siéger à cette table. Croit-il que le Gouvernement britannique, après toutes ces années de guerre et d'effusion de sang, s'est engagé dans cette politique: se servir de ses troupes pour

endanger the peace of the world in any way at all, or anywhere? If that is true, you ought to tell me to leave this table because I am not fit to be with you, because you are established to maintain world peace and I am branded, at the first meeting, as being the one person in the world disturbing and endangering world peace.

I hope no member of the Security Council worth his salt will run away from that issue. The British Government is entitled to an answer. I met my Cabinet this morning and it asked for an answer. Have we, in responding to the Greek Government and leaving troops there, endangered world peace? The Soviet Government should tell me whether we have. If it would say so, then I am not fit to sit with it or with any other peace-loving nation, because the basis of this Organization is an assembly of peace-loving States. I claim that Britain is as much a peace-loving State as anybody around this table or in this assembly, and is bending all her energies and all her power and everything she has to try and establish peace. Therefore, when I pressed for an answer to this question last week I was really serious, and I think I am entitled to a straight answer.

It is said that incidents might occur on the frontier. Everybody who has studied international affairs knows the Balkans, and knows that dangers may exist, such as raiding bands. In any case, they are easily provoked. I offered and urged that there be a commission to investigate this matter. Indeed, I am willing to enter into an arrangement with all the Powers on the Greek frontiers to take every step open to us to see that not a single incident occurs as long as we have any responsibility. I am also willing to use all the influence I have with the Greek Government to induce it to take every precaution. Therefore, the frontier incidents do not arise.

It is said that we are suppressing EAM or, as it is said to be, the majority of the people. I do not know which political party in Greece has the majority, and I defy anybody to tell me until we have had the elections. I am told by the Royalists that if the elections take place now, they will win. I am told by the EAM that it will win. As an old campaigner, I never decide who has won until the ballot; I think that is a very wise precaution. I do not mind confessing to this audience that I thought we were beaten in the last election, but I woke up to discover we had won. With the mystery of a free-election, it is not until the boxes are opened

troubler ou mettre en danger la paix du monde en tous lieux et par tous les moyens? Si cela est exact, le Conseil a le devoir de me dire de quitter cette table, car je ne puis plus décemment y siéger; le Conseil, en effet, a été créé pour maintenir la paix du monde et j'ai été, dès la première réunion, marqué au fer rouge comme étant la seule personne au monde qui troublerait la paix mondiale et la mettrait en danger.

J'espère qu'aucun membre du Conseil de sécurité vraiment conscient de sa mission ne s'absentira dans ce débat. Le Gouvernement britannique a droit à une réponse. Ce matin, nous avons réuni le Cabinet, et le Cabinet a demandé une réponse. En répondant à l'appel du Gouvernement grec, et en maintenant nos troupes dans ce pays, avons-nous mis en danger la paix mondiale? Le Gouvernement soviétique doit me dire si nous l'avons fait. S'il se prononce affirmativement, je ne puis plus alors siéger décemment avec lui, ou avec aucune autre nation pacifique, car la base de notre Organisation est précisément la réunion des Etats pacifiques. J'affirme que la Grande-Bretagne est un Etat aussi pacifique que tous ceux dont les représentants siègent autour de cette table, ou dans cette assemblée, et qu'elle tend toutes ses énergies, toute sa puissance et toutes ses ressources à rechercher l'établissement de la paix. Aussi quand, au cours de la semaine dernière, j'ai insisté pour une réponse à cette question, c'était d'une façon extrêmement sérieuse et je crois, en effet, avoir droit à une réponse sans ambages.

Il a été dit aussi que des incidents pouvaient surgir à la frontière. Quiconque a étudié les affaires internationales doit connaître les Balkans et doit savoir que des dangers peuvent y exister tels que, par exemple, les raids de comitadjis. En toute occasion, il est aisé de les provoquer. J'ai proposé une commission d'enquête qui serait chargée d'enquêter dans ce domaine et j'ai insisté pour cette désignation. Je suis, en effet, fermement décidé à conclure des accords avec toutes les Puissances limitrophes de la Grèce, dans le dessein de prendre toutes dispositions propres à empêcher quelque incident que ce soit de se produire, aussi longtemps que nous assumerons une part de responsabilité; je suis décidé également à user de toute l'influence que je possède auprès du Gouvernement grec pour l'amener à prendre toutes les précautions indispensables. Dans ses conditions, aucun incident de frontière ne se produira.

Il nous a été reproché d'opprimer l'EAM, ou, comme on la dit la représenter, la majorité de la population. J'ignore quel parti politique en Grèce détient la majorité, et je défie qui que ce soit de me le dire, avant que les élections n'aient eu lieu. Les royalistes m'ont déclaré que si les élections avaient lieu maintenant, ils l'emporteraient. L'EAM m'a dit qu'elle serait victorieuse. Pour moi, en qualité de vieux routier de la politique, j'ai pour principe de ne jamais désigner le vainqueur avant le scrutin, et je pense que c'est une très sage précaution. Je ne crains pas d'avouer à l'auditoire qui m'entoure que, lors des dernières élections anglaises, j'ai pensé que le



and the votes are counted that you do know, provided that the thing is conducted fairly.

On that basis, it is the policy of the British Government to try to get a stable government out of that election and to carry out what we have promised the Greek Government. As soon as the Greeks have got that over and have their Government, they should by that time have the police organized and such army as they need, within a very short time anyway, and we want to withdraw. I have repeated this over and over again to the Soviet Government, which has always accepted it, so I could not understand why this item was put on the agenda here.

May I revert to the press for a moment? In the document that was submitted by the United States Government, a free press and free access were asked for all the satellite countries of eastern Europe.

In Mr. Vyshinsky's own words, you will note that was declined; but there has never been a refusal to the press in Greece, even when it has been against us and against the Greek Government. Greece has been open to the world the whole time. That is why you get so much information, and mad information at times.

We are endeavouring to build up this basis of freedom and, as I said the other day, by a process of trial and error are endeavouring to assist Governments, whichever they may be, so that Greece may come back into her own.

I did make a mention of propaganda. I am sure Mr. Vyshinsky will not deny that the continuous reference to Greece is very unsettling, and he is setting one section of the community against the other. But he says, as I understand it, that the British troops there are protecting the Right. I give the lie direct to that. We have protected all the people whenever the Greek Government has called upon us to do it, or whenever we have discovered a danger to public order.

But is public disorder limited entirely to Greece in this world? I do not think so. We probably know more about it. After a war of this character there are bound to be disturbances and difficulties; but my information, which has been carefully checked, about any "terror", the existence of which I do not admit, is that there were, over the whole country from 20 December to 13 January, one hundred and twenty-two incidents perpetrated by the Left, forty-one by the Right and fifty-eight by persons unknown. With

parti travailliste serait battu; cependant, je m'éveillai pour découvrir que nous l'avions emporté. Avec tous les impondérables que comportent des élections libres, il n'est pas possible, si les opérations se déroulent normalement, de connaître le vainqueur avant que les urnes n'aient été ouvertes et les voix comptées.

C'est sur cette considération que se base le Gouvernement britannique pour tenter de faire surgir un gouvernement stable des élections grecques, et pour exécuter les engagements que nous avons pris envers le Gouvernement grec. Aussitôt que les élections seront terminées et que la Grèce aura son Gouvernement, elle organisera sa police et l'armée dont elle a besoin, et cela dans un délai très bref, et alors nous comptons bien nous retirer. J'ai renouvelé ces assurances au Gouvernement soviétique à maintes reprises et il les a toujours accueillies avec satisfaction. Dans ces conditions, je ne puis comprendre les raisons pour lesquelles la question a été portée à notre ordre du jour.

Puis-je revenir, pour un instant, sur la question de la presse? Dans un document qu'il a présenté, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a demandé la liberté de la presse et le libre accès des journalistes dans les pays satellites de l'Europe orientale.

Il est à observer que des propres paroles de M. Vychinsky, il résulte que cette requête a été écartée; cependant, pour notre part, nous n'avons jamais rien refusé à la presse en Grèce, même lorsqu'elle s'est élevée contre nous et contre le Gouvernement grec. La Grèce a été ouverte à tout le monde et en tous temps. Voilà pourquoi vous disposez d'une telle abondance d'informations et par là même d'informations inexactes.

Nous nous efforçons de rétablir ce fondement de la liberté et, ainsi que je l'ai dit l'autre jour, c'est par une méthode empirique que nous nous efforçons d'aider les Gouvernements de la Grèce, quels qu'ils puissent être, de manière que ce pays puisse redevenir lui-même.

J'ai parlé aussi de la propagande. Je suis sûr que M. Vychinsky ne niera pas que ces allusions perpétuelles à la Grèce sont de nature à jeter fortement le trouble dans les esprits et qu'il oppose ainsi une partie de la communauté internationale à l'autre. Cependant il déclare, si je comprends bien, qu'en Grèce les troupes britanniques protègent la Droite. J'oppose à cela un démenti catégorique. Nous avons protégé tous les éléments de la population, sans distinction, lorsque le Gouvernement grec nous a prié de le faire, ou lorsque nous avons constaté un danger pour l'ordre public.

Mais le désordre politique est-il uniquement limité à la Grèce dans le monde? Je ne le crois pas. Nous croyons en savoir davantage à ce sujet. Après une guerre de cette nature, il est inévitable que se produisent des troubles et des malaises; mais les informations qui sont en ma possession — et qui ont été sérieusement contrôlées — en ce qui concerne une terreur dont je n'admets pas l'existence, font connaître que dans tout le pays, du 20 décembre au 13 janvier, cent-vingt-deux incidents ont été perpétrés par la

the vindictiveness that exists arising out of war, one can understand it. With regard to Thessaly, which was cited the other day, and where it was alleged that Surlas had established his own government, this is quite untrue. The Greek Government, I am told, is dealing with the bandit effectively and clearing up the difficulties that existed.

I do not want to make Greece the cockpit of either power politics or any difference of approach to other wider and bigger problems that might affect the two empires. I would rather deal with all that kind of thing on its merits, if necessary, if there is no settlement through this Security Council. But I will never use a small Power to achieve our diplomatic aims. I take the view that these peoples gathered in this part of the world, or any other part of the world, ought to be living under the friendly umbrella of the great, victorious Allies. And that is the policy of the British Government. I do not believe in wars of nerves by propaganda or press. That is why I ask, in my closing words, that all our influence should be used, in Greece as elsewhere, to direct the attention of the inhabitants to economic rehabilitation and reconstruction. That is the great task for us.

What is called the "foreign invader" in Greece is merely the ordinary "Tommy", as we call him in this country, and, from all my evidence, loved and respected by the local inhabitants and anxious to help the country back on its feet. The British people would never stand us for one minute, indeed no government could hold office in this country for a day that was using such a position to endanger the peace of the world.

It is this charge, if I may say so to the Soviet Government, and to Mr. Vyshinsky in particular, which has caused bitterness in the hearts of the people, because it is not true.

One of the great Four Freedoms enunciated by President Roosevelt is the freedom from fear. Those of us who are greater Powers have a terrible responsibility to eliminate any idea in small countries of fear influencing them in their lives or their policies. As far as Great Britain is concerned, that will be her object.

I do not feel I am on my defence. The conscience of the British Government is clean and clear. It cannot submit to the condemnation of the Soviet Government, either by inference or implication. Neither will the British people who, I think to the tune of nearly one hundred per cent in this country, would resent it; and I believe I speak for the whole British Common-

gauche, quarante et un par la droite, et cinquante-huit par des inconnus. Etant donné l'esprit de vengeance qui est issu de la guerre, on peut le comprendre. A l'égard de la Thessalie, qu'on a mentionnée l'autre jour, et dont on a dit que Surlas y avait établi son propre gouvernement, je puis affirmer que le fait est entièrement inexact. Le Gouvernement grec, m'a-t-on dit, s'est occupé efficacement de ce bandit et a mis fin aux incidents qui s'étaient produits.

Je n'entends pas faire de la Grèce une lice ouverte aux puissances politiques, ni un lieu de discussions de points de vues opposés quant à d'autres problèmes plus vastes et plus profonds qui peuvent affecter les deux pays. En l'absence de possibilité de règlement par le Conseil de sécurité, je préfère, s'il est besoin, résoudre toutes les questions de cette nature, en me basant sur leurs titres respectifs. Mais, jamais, je ne me servirai d'un petit pays pour atteindre les buts assignés par notre politique étrangère. J'estime que ces peuples rassemblés dans cette partie du monde, de même que ceux qui sont rassemblés sous d'autres cieux, ont le droit de vivre à l'ombre de l'amitié de leurs grands et victorieux alliés. Telle est la politique du Gouvernement britannique. Je ne crois pas aux guerres des nerfs par la propagande ou par la presse et c'est pour cette raison que je demande, en terminant, que toute l'influence dont nous disposons soit utilisée; en Grèce, comme ailleurs, à appeler l'attention de ses habitants sur la remise en état et la reconstruction économique du pays. Telle est la grande tâche qui nous est offerte.

Ce que certains appellent "l'envahisseur étranger" de la Grèce, c'est uniquement le simple "Tommy", comme nous l'appelons chez nous; or, selon tous les témoignages en ma possession, il est aimé et respecté par les habitants du pays et désireux pour sa part d'aider cette nation à reprendre pied. Le peuple britannique ne nous soutiendrait pas une minute, et, en fait, aucun gouvernement chez nous ne pourrait garder son poste une journée, s'il mettait à profit une telle situation pour exposer au danger la paix du monde.

C'est cette accusation, et je me permets de le dire au Gouvernement soviétique et en particulier à M. Vychinsky, qui a jeté l'amertume dans les cœurs de mes compatriotes, parce qu'elle ne repose sur aucun fondement.

L'une des quatre grandes libertés énoncées par le Président Roosevelt est la libération de la crainte. Ceux d'entre nous qui forment le groupe des grandes Puissances assument une lourde responsabilité quant à l'élimination, dans les petits pays, de cette idée de crainte qui influe sur leur vie ou sur leur politique. En ce qui concerne la Grande-Bretagne, écarter cette arrière-pensée est précisément le but qu'elle se propose.

Je ne crois pas avoir à présenter ma défense. La conscience du Gouvernement britannique est pure et nette. Il ne peut se soumettre, ni explicitement, ni implicitement à la condamnation que demande le Gouvernement soviétique. Le peuple britannique qui, dans la proportion de près de cent pour cent, la ressentirait comme un affront, ne s'y soumettra pas davantage; et lorsque je



wealth when I say it. Not a Prime Minister, nor a Minister for External Affairs, nor one of us in any part of the great areas of the world for which we are responsible, has ever given one thought or one iota of support to a single act that is calculated to disturb the peace of the world.

For that reason, I made my plea that you either absolve us from this charge, or brand us as being guilty. For that is the charge of the Soviet Government.

And my concluding remark is this. International affairs will be the sweeter if these charges are not made. We all have diplomatic representatives. We all have the opportunity to inquire of one another; we have treaties of friendship; and we want to exercise the normal exchange of views to prevent such charges. Three times in official meetings and in unofficial meetings, I have given to the utmost detail our attitude in Greece; and it has not been questioned. Now we have been hauled before the tribunal of the world, without a single word to us, and charged with what I would regard as the most diabolical crime against humanity with which any nation could be charged, that of endangering the peace of the world.

It has all been done too lightheartedly, without care, without regard to the repercussions it has on the world and to the responsibilities we all have.

I spoke, and I think language probably prevented a proper translation, about the Treaty of Friendship, but what I did say was: one wondered whether or not the Treaty existed when this action was taken against us, and, like a bolt from the blue, was put on the agenda.

My country, like every other country, has manifold difficulties to settle arising out of this war. Great new forces have arisen. Patience and tolerance I regard as important to avoid misunderstanding. But, be it noted, I did not put one item on the agenda. I did not influence one item to go on the agenda. I did all I could to keep them off because this is a young Organization. I wanted it to start well. Britain, and Britain alone in the whole world, is arraigned before this tribunal and charged, and I think I should receive an answer.

Have I, has my Government, have the British people taken action in Greece or elsewhere to endanger the peace of the world? Upon that, I ask an answer.

m'exprime ainsi, je parle pour l'ensemble du Commonwealth britannique. Ni un Premier Ministre, ni un Ministre des Affaires étrangères, ni l'un quelconque d'entre nous en quelque lieu des grandes étendues de l'Univers, qui sont sous notre contrôle, n'a jamais accordé une pensée, ni un semblant d'appui, à la moindre action qui serait destinée à troubler la paix du monde.

Pour cette raison, je conclus que vous devez, ou bien nous absoudre de cette accusation, ou bien nous marquer du fer rouge de la culpabilité. Car, c'est bien là la demande du Gouvernement soviétique.

Ma conclusion est la suivante: les affaires internationales deviendraient des plus calmes si de semblables accusations ne venaient pas le jour. Nous sommes tous des représentants diplomatiques, nous avons tous la possibilité de nous consulter mutuellement; des traités d'amitié nous lient; aussi demandons-nous, afin de prévenir de telles accusations, de procéder par la voie normale des conversations. Trois fois, dans des réunions officielles et non officielles, j'ai expliqué, jusque dans les moindres détails, notre attitude en Grèce et mes explications n'ont pas été contestées. Aujourd'hui, sans qu'un seul mot nous ait été adressé, nous avons été entraînés devant le Tribunal mondial et nous avons été accusés de ce que je considère comme le crime le plus diabolique contre l'humanité dont puisse être accusée une nation, celui de mettre en danger la paix du monde.

Cette accusation a été portée d'un cœur léger, sans souci ni égard pour les repercussions mondiales qu'elle entraîne et pour les responsabilités que nous assumons.

J'ai parlé, et je crois que la langue parlée n'a probablement pas permis une traduction satisfaisante, j'ai parlé, dis-je, du traité d'amitié; mais ce que j'ai dit à ce sujet, c'est qu'en voyant pareille action engagée contre nous et inscrite à l'ordre du jour, comme l'éclair jaillit du ciel, chacun se demandera si le traité existe ou non.

Mon pays, comme bien d'autres, doit résoudre une foule de difficultés qui ont surgi de la guerre. De grandes et nouvelles forces se sont élevées. Aussi je considère qu'il est important de faire preuve de patience et de tolérance, si l'on veut éviter les malentendus. Mais, qu'on veuille bien l'observer, je n'ai jamais fait inscrire de questions d'ordre contentieux à l'ordre du jour. Je n'ai jamais pesé de mon influence pour que des questions de cette nature y fussent insérées. J'ai fait, au contraire, tout ce que j'ai pu pour les en écarter; notre Organisation est jeune, en effet, et je voulais qu'elle fit un bon départ. La Grande-Bretagne, et la Grande-Bretagne seule au monde, a été traduite et accusée devant ce tribunal; j'estime que je dois obtenir une réponse.

Le peuple britannique, mon Gouvernement ou moi-même avons-nous pris, en Grèce ou ailleurs, des mesures qui mettent en danger la paix du monde? C'est sur ce point que je vous demande de répondre.

### 39. Supplementary remarks by the representative of Greece

Mr. AGHNIDES (Greece): I have been overwhelmed, puzzled and saddened by the speech made by the representative of the Soviet Union. I wonder if my country really was in so terrible a position as he described it. I would first like to say that things are not as well as we would have wished them to be. But to hear the charges made against the Government, against its organs and against its position in Greece, I did wonder whether it had really come to that. There were even allusions made to the danger of war on our part against Bulgaria. I am sure Mr. Vyshinsky himself does not think Greece is in a position, even if she had such an intention, to declare war on Bulgaria.

I am sure that the representative of the Soviet Union knows what the position of my country is today. For the last thirty years we have been periodically warring. I am glad to say that we were on the right side during the First World War; and during the Second World War, when the victory of the Axis was all but assured, we again were on the right side. We have done no harm to our friends, and least of all to our great Soviet friends. We want to be their friends, and the Greek people have a great affection for the great people of the Soviet Union. We will not forget what they have endured at the hands of the nazis, and what they have done to destroy their malevolent power.

Having said that, I did wonder why we are considered to be a danger to the peace of the world. I think I would underestimate the intelligence of the members of this Council if I really thought you believed we were a danger to the peace of the world. We wish only to put our house in order. We want succour from the outside, and especially from our great Allies. As I told you last time, with their help we could soon compose our differences, and soon become again a healthy Member of the United Nations.

I cannot conceal from you the fact that we are going through a very difficult period. My Government is doing its best. I do not say that it has overcome all the difficulties; far from it. But to say that the situation is worsening every day is, to say the least, an overstatement. The situation is certainly improving. I can understand the impatience of our friends. I can understand the impatience of Mr. Vyshinsky that progress is not being made as quickly as it ought to be. This sort of solicitude interests us, and we can only be grateful for it.

To consider our situation as so dark that, almost daily, horrible things are happening in Greece, I cannot think tallies with real events. I was in my country six weeks ago. You all have your embassies and legations in Greece. You

### 39. Déclaration complémentaire du représentant de la Grèce

M. AGHNIDÈS (Grèce) (*traduit de l'anglais*): J'ai été accablé, dérouté et ébranlé par le discours du représentant de l'Union soviétique. Je me demande vraiment si mon pays se trouve dans la situation si effroyable qu'il a décrite. Je voudrais d'abord faire remarquer que les choses ne se présentent pas aussi bien que nous le désirions. Mais, à entendre les accusations portées contre le Gouvernement hellénique, contre ses organes et contre les conditions existant en Grèce, je me demande vraiment s'il a pu en venir là. Il a même été fait allusion à un danger de guerre de notre part contre la Bulgarie. Je suis sûr, cependant, que M. Vychinsky lui-même ne pense pas que la Grèce soit en état, même si elle avait cette intention, de déclarer la guerre à la Bulgarie.

Je suis certain que le représentant de l'URSS sait quelle est aujourd'hui la situation de mon pays. Au cours des trente dernières années, nous avons régulièrement été en guerre. Je suis heureux de dire que nous étions du côté du bon droit pendant la première guerre mondiale; que pendant la seconde, il y eut des moments où la victoire de l'Âxe pouvait paraître presque complète. Là encore, nous avons été du côté du droit. Nous n'avons fait aucun mal à nos amis et encore moins à nos grands amis soviétiques. Nous tenons à être leurs amis, et le peuple grec conserve une grande affection pour le grand peuple de l'Union soviétique; nous n'oublions pas ce que les Russes ont enduré sous la domination des nazis et ce qu'ils ont fait pour détruire la puissance maléfique de ces derniers.

Ceci dit, je m'étonne que nous soyons considérés comme un danger pour la paix mondiale. Je craindrais de sous-estimer l'intelligence des membres du Conseil si je pensais vraiment qu'ils croient que nous sommes un danger pour la paix du monde. Nous ne désirons qu'une chose: mettre notre maison en ordre. Nous avons besoin des secours de l'extérieur et particulièrement de nos grands alliés. Ainsi que je vous l'ai dit la dernière fois, nous pourrions bientôt, avec leur concours, régler nos différends et devenir à nouveau un Membre bien portant des Nations Unies.

Je ne vous cacherai pas que nous passons en ce moment par une période très difficile. Mon Gouvernement fait de son mieux. Je ne dis pas qu'il a surmonté toutes les difficultés, loin de là. Mais dire que la situation empire chaque jour est, pour en parler avec mesure, une exagération. Il est certain que la situation s'améliore. Je ne puis comprendre l'impatience de nos amis. Je ne puis comprendre que M. Vychinsky manifeste son impatience de ce que l'amélioration ne se produit pas aussi rapidement qu'elle devrait. Cette sorte de sollicitude nous intéresse, et nous ne pouvons qu'en être reconnaissants.

Mais considérer notre situation comme si sombre que, presque quotidiennement, des événements affreux se produisent en Grèce, cela, je crois, ne correspond pas à la réalité. Je me trouvais dans mon pays, il y a environ six semaines.



OFFICIAL RECORDS OF  
THE SECURITY COUNCIL,  
FIRST YEAR, FIRST SERIES

PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU  
CONSEIL DE SECURITE, PREMIERE  
ANNEE, PREMIERE SERIE

## ERRATUM

The following correction should be made to  
the *Official Record of the Security Council*,  
First Year, First Series, No. 1:

*Page 109, third paragraph, ninth line, should  
read:*

A few thousand years ago we knew the word.

*instead of:*

A few years ago we knew the word.

Prière d'apporter la correction suivante aux  
*Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*,  
Première Année, Première Série, No 1:

*Page 109, troisième paragraphe:*

(Le texte français est correct.)

105  
know what is happening there. I am sure that the situation is difficult, but the Greek people, with their usual courage, are facing these difficult circumstances and are doing their best so that they may settle their own affairs through democratic elections.

There is so much talk about democracy, and that the democratic regime should be restored as soon as possible in Greece. We all want that. But what is "democracy"? As Mr. Bevin said, we do not know who will win, the Right or the Left. But, in our view, democracy means that whichever party wins, the other party should have the right to live, to live in peace and not be molested.

Of course, there are vendettas; there have been a few recently. Nobody will deny that; and there is one thing I am not frightened about, it is to tell you the entire truth. I am telling you the truth as I know it, in good conscience. Of course we have difficulties. We want you to help us overcome these difficulties. But "democracy", I think, is a word which has been created by us. A few years ago we knew the word, we knew the principles of democracy and we practiced them, when neither the word nor the facts were known by other countries.

After the sacrifices it made, I think Greece, which has been three times invaded by Bulgaria, deserves that it should not be said that we are a threat to our neighbours. We do not threaten anybody. We have been threatened, in fact, by some of our neighbours. Therefore, the question at issue is not perhaps so much the question of democracy, which the Greek people will settle. As we are a sovereign nation, I think it is up to us to settle that question. We think only that our friends could at least leave unhampered the natural forces in Greece, so that the natural forces themselves will display the answer democratically or politically at the appropriate time.

If there were bands, and they have done mischief, I would be the last to cover or excuse them. On the contrary, they ought to be punished, and my Government is doing all it can to punish them. But why attach so much importance to certain crimes committed in Greece when crimes are committed all over the world? There have been bandits in Greece from time immemorial, and during the four centuries of foreign domination they were a symbol of our desire for national enfranchisement. At that time, I think that our friends in Europe derived amusement from the records of the bands through novels like *Le Roi des Montagnes* and never treated them as a menace to the peace of the world. I am sure that nobody here believes they are a menace, and I do venture to hope that even Mr. Vyshinsky does not believe that we are a menace.

Tous les États qui sont ici représentés ont leurs ambassades et leurs légations en Grèce; ils savent ce qui s'y passe. Assurément la situation est difficile, mais le peuple grec, avec son courage habituel, affronte ces circonstances difficiles et fait de son mieux pour arriver au jour des élections et rétablir ses propres affaires.

On nous a parlé de démocratie et l'on nous a dit que le régime démocratique devait, aussitôt que possible, être restauré en Grèce. Nous le désirons tous. Mais qu'est-ce que la "démocratie"? Comme M. Bevin l'a dit, nous ne savons pas qui l'emportera, de la Droite ou de la Gauche. Mais à notre sentiment la démocratie consiste, quel que soit le parti qui l'emporte, dans le droit, pour la minorité, de vivre et de vivre en paix sans être inquiétée.

Evidemment, des vengeances se produisent; il y en a eu quelques cas récemment. Personne ne le niera et, s'il y a une chose qui ne m'effraie pas à ce sujet, c'est de confesser l'entière vérité. Je vous dis la vérité telle que je la connais, en toute tranquillité de conscience. Sans doute avons-nous éprouvé des difficultés, nous vous demandons de nous aider à en venir à bout. Mais la "démocratie", je crois, est un mot qui a été créé par nous. Il y a déjà quelques milliers d'années, nous connaissions ce mot; nous connaissions les principes de la démocratie, et nous les pratiquions, quand ni le mot, ni la chose, n'étaient connus des autres pays.

Après les sacrifices qu'elle a faits, je pense que la Grèce, qui a été trois fois envahie par la Bulgarie, mérite qu'on ne dénonce pas en elle une menace pour ses voisins. Nous ne menaçons personne. En fait, nous avons été menacés par quelques-uns de nos voisins. Aussi, la question qui est débattue n'est-elle peut-être pas tant la question de la démocratie que le peuple grec entend établir? Etant donné que nous sommes une nation souveraine, je pense que c'est à nous qu'il appartient de régler cette question. Nous pensons seulement que nos amis pourraient, tout au moins, ne pas entraver les forces naturelles de la Grèce, de façon que ces forces naturelles puissent donner la réponse, démocratiquement ou politiquement, au moment opportun.

S'il y avait des bandes et qu'elles se livrassent à des exactions, je serais le dernier à les excuser. Bien au contraire, elles doivent être punies et mon Gouvernement fait tout ce qui est en son pouvoir pour les châtier. Mais pourquoi attacher tant d'importance à certains crimes commis en Grèce, quand il s'en commet dans le monde entier? Depuis un temps immémorial, il y a eu des bandits en Grèce, et durant quatre siècles de domination étrangère, ils ont été le symbole de notre volonté d'affranchissement national. A cette époque, si je ne me trompe, les exploits de ces bandes procuraient un passe-temps à nos amis d'Europe qui lisaient des romans comme *Le Roi des Montagnes*; jamais ils ne considérèrent ces bandes comme une menace à la paix du monde. Je suis sûr que personne ici ne croit que nous constituons une menace de cette sorte, et j'ose espérer que M. Vyshinsky, lui-même, ne le croit pas non plus.



The question at issue, therefore, is: Is the presence of British forces in Greece a menace to peace? I think, in the first instance, that it is for Mr. Bevin to reply to that. As far as we are concerned, as I have said, the British are welcome; they have come to our country at our invitation, and at the invitation of successive Greek Governments. They came at the moment they did to liberate us, and they remained there. And it is a good thing that they have remained there at the moment when, unfortunately for us, we have had one of the worst civil wars in our history.

Having said that, I would again beg all our friends here around this table not to lose their sense of proportion. Things in Greece are of course not satisfactory; but let us keep our sense of proportion and not allow small incidents which happen, and which provoked in olden times such delightful novels as *Le Roi des Montagnes*, to become an object of almost overwhelming disquietude and anxiety.

What we deserve is that we should receive your help and confidence, and that you will show your confidence in the Greek people who, on 31 March, will go to the polls and there and then decide in a democratic way who should govern the country. I am sure that it will not be a one-sided affair. It will be the really democratic solution, and whichever party loses will have the right to criticize, as today our extreme Left party criticizes the Government. It can hold mass meetings in the stadium; its speakers can say what they like. I think that is true democracy.

I thank you for having given me this opportunity to speak. I have nothing else to add to what I said last time. I would give you only an instance of the difficulty people have in presenting the true facts. Mr. Vyshinsky spoke among other frontier incidents of the Pogoni and Samarina incidents, saying that people were taken as hostages from those two allegedly Albanian districts. Those two districts are in Greece.

#### 40. Resumption of the general debate

Mr. STETTINIUS (United States of America): We have heard the arguments of Mr. Vyshinsky, the Soviet representative, on the situation created by the presence of the British troops in Greece. We have heard the arguments in reply of Mr. Bevin, the British representative, as to the reasons for and need for British troops in Greece and of the desire of the British Government to withdraw its troops from Greece as soon as possible consistent with the maintenance of peace and order. We have also heard the statements of the Greek representative, confirming that the British Government was invited by the

La question en discussion est donc la suivante: la présence des forces britanniques en Grèce est-elle une menace pour la paix? J'estime qu'il appartient à M. Bevin de répondre en premier lieu. Pour notre part, comme je l'ai dit, nous avons accueilli les troupes britanniques, et c'est sur notre invitation, et sur celle des Gouvernements grecs successifs, qu'elles sont venues dans notre pays. Elles sont venues au moment où elles nous ont libérés et elles y sont restées. Et il est vraiment heureux qu'elles y soient restées, puisque à ce moment, pour notre infortune, nous avons connu une des guerres civiles les plus affreuses de notre histoire.

Ceci dit, je voudrais demander à nouveau à tous nos amis qui sont autour de cette table de ne pas perdre le sens de la mesure. Assurément en Grèce la situation n'est pas satisfaisante, mais gardons bien ce sens de la mesure dont je parle, et ne permettons pas que l'éclosion de petits incidents, analogues à ceux qui ont été jadis la source de nouvelles charmantes comme *Le Roi des Montagnes*, devienne un objet d'inquiétudes et d'angoisses insupportables.

Ce que nous méritons, c'est d'obtenir votre concours et votre confiance; c'est aussi que vous rendiez manifeste cette confiance dans le peuple grec qui, le 31 mars, se rendra aux urnes et décidera alors, selon des méthodes démocratiques, à qui appartiendra le Gouvernement du pays. Je suis certain que ce ne sera pas une opération unilatérale. Ce sera la vraie solution démocratique et, quel que soit le parti qui perde, celui-ci pourra toujours exercer son droit de critique, comme notre parti d'extrême gauche l'exerce aujourd'hui contre le Gouvernement. Il pourra toujours tenir des réunions de masses dans le Stade et ses orateurs pourront toujours dire ce qu'ils pensent. J'estime que c'est là la vraie démocratie.

Je vous remercie de m'avoir fourni l'occasion d'exprimer ma pensée, et je n'ai rien d'autre à ajouter à ce que j'ai dit au cours de notre dernière réunion. Je désire seulement vous montrer par un exemple combien il est difficile de présenter les faits correctement. M. Vyshinsky a parlé l'autre jour des incidents de frontière de Pogoni et de Samarina, en affirmant que de ces deux districts qui, selon lui, étaient albanais, un certain nombre de personnes avaient été enlevées à titre d'otages. Or, ces deux districts se trouvent en Grèce.

#### 40. Reprise de la discussion générale

M. STETTINIUS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Nous avons entendu les arguments de M. Vychinsky, représentant de l'Union soviétique, en ce qui concerne la situation créée par la présence de troupes britanniques en Grèce. Nous avons entendu les arguments fournis en réponse par le représentant britannique, M. Bevin, quant aux raisons et à la nécessité de la présence de troupes britanniques dans ce pays et au désir du Gouvernement britannique de retirer ces troupes aussitôt que possible, dans la mesure compatible avec le maintien de la paix et de l'ordre. Nous avons égale-

Greek Government to send troops to Greece and that their continued presence there is considered indispensable by the Greek Government.

It is a good thing, when serious misunderstandings arise between States, that they should bring their problems before this Council. I think that the arguments that we have heard developed have helped us better to understand the difficulties with which one is faced in Greece at the present time. Greece has suffered as much, and possibly more than any other country, from the war just ended; and certainly it is not the desire of the Council to do anything that would add to her difficulties or her sufferings. Only on the clearest showing would the Council be justified in taking action against the expressed wish of the Greek Government in a situation which might seriously affect internal conditions within Greece.

The Government of the United States is satisfied, after thorough consideration, that there is no reasonable ground for a belief that the presence of British troops in Greece, under the admittedly unhappy circumstances described by the representatives of the United Kingdom and of Greece, can be regarded as constituting a situation which is likely to endanger international peace and security.

The Government of the United States is convinced, therefore, that on the basis of the statements that have been made before the Council, the Council would not be justified under Chapter VI in making a finding to that effect. Without such a finding, the Council has no authority to recommend appropriate procedures or methods of adjustment. I do not believe, therefore, that it would be wise for the Council to take formal action in this case. We are not here to vote each other down. We are here to examine world conditions, to deal with dangers to international peace and security, and to help compose differences and disputes which may lead to such dangers. By not acting, we are in no way reflecting on the United Kingdom; it has not threatened international peace and security, in my opinion.

The Charter expressly enjoins the Council, in discharging its duties, to act in accordance with the purposes and the principles of the Charter of the United Nations. Among those purposes are the maintenance of international peace and security and the development of friendly relations among nations. The Government of the United States is convinced that, in the present case and at the present time, the Council could do most to maintain international peace and to develop friendly relations among nations by refraining from intervention in this unhappy situation.

The case before us involves differences be-

ment pris connaissance des déclarations du représentant de la Grèce qui ont confirmé que le Gouvernement britannique avait été invité, par le Gouvernement grec, à envoyer des troupes en Grèce, et que leur présence permanente dans ce pays est considérée comme indispensable par ce Gouvernement.

Il est bon, lorsque des malentendus sérieux surgissent entre Etats, que ces derniers portent ces problèmes devant le Conseil. Je crois que les arguments qui ont été développés devant nous ont beaucoup contribué à nous faire comprendre les difficultés devant lesquelles la Grèce se trouve présentement. Ce pays a souffert autant, et peut-être plus qu'aucun autre, de la guerre qui vient de finir, et il n'entre assurément pas dans les desseins du Conseil d'entreprendre quoi que ce soit qui ajouterait à ses difficultés ou à ses souffrances. Ce n'est que devant les preuves les plus nettes que le Conseil serait justifié, à l'encontre du désir exprimé par le Gouvernement grec, à prendre des mesures relativement à une situation qui pourrait sérieusement affecter les conditions intérieures prévalant en Grèce.

Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique est convaincu, après examen approfondi, qu'il n'y a pas de motif raisonnable de croire que la présence de troupes britanniques en Grèce, étant donné les circonstances que nous estimons fâcheuses, et qui ont été décrites par les représentants du Royaume-Uni et de la Grèce, puisse être considérée comme créant une situation de nature à mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

Aussi le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a-t-il la conviction que, sur la base des déclarations qui ont été fournies au Conseil, ce dernier ne pourrait être autorisé, en vertu du Chapitre VI, à rendre un verdict en la matière. Or, sans un verdict de cette nature, le Conseil n'est pas qualifié pour recommander des procédures ou des méthodes de règlement appropriées. Je ne crois donc pas opportun que le Conseil prenne une mesure formelle à cet égard. Nous ne sommes ici, ni les uns ni les autres, pour entasser des votes. Nous y sommes pour examiner la situation mondiale et nous occuper des dangers qui menacent la sécurité et la paix internationales et pour aider à résoudre les désaccords et les différends qui pourraient faire surgir ces dangers. En ne prenant pas de décision, nous ne blâmerons en aucune manière le Royaume-Uni; à mon avis, en effet, il n'y a aucune menace contre la paix et la sécurité internationales.

La Charte enjoint expressément au Conseil, dans l'accomplissement de sa mission, d'agir conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Parmi ces buts, figurent le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le développement de relations amicales entre nations. Le Gouvernement des Etats-Unis a la conviction que, dans la présente affaire, et dans le moment présent, le Conseil, en s'abstenant de toute intervention dans cette situation fâcheuse, pourrait faire beaucoup en faveur du maintien de la paix internationale et du développement des relations amicales entre nations.

Le cas qui nous est soumis implique un désac-



tween two permanent members of the Council, the Soviet Union and the United Kingdom, on the presence of British troops in Greece. It is of the greatest importance that the permanent members of the Council should work together in friendly accord. The two permanent members involved in this case have candidly discussed their differences with us, and I think the discussion has been most helpful.

I respectfully suggest that the Governments of the Soviet Union, Great Britain and Greece be thanked for the statements that have been made in explanation of the position and that no further action be taken.

Mr. BIDAULT (France) (*translated from French*): It appears to the French delegation that, at the very outset of the brief remarks which it has to make, it should in justice discharge a duty which is incumbent upon all of us, that of paying tribute to the heroism displayed by the Greek nation during the darkest days of the war when, assailed by the fascist aggressor, she won by herself victories which were a source of pride and hope to her comrades in resistance in every country.

I also recollect, as the representative for Greece said just now, that the word "democracy" (and what it stands for) is of Greek origin. Quite apart from the gravity of the problem placed before the Security Council, it is a recollection which strikes a very deep chord within us.

The problem with which we are concerned today is of twofold interest to the French Government, on the one hand because of the ties of friendship which bind our people to the Greek people and, on the other, because France has accepted a share of the responsibility (even though it is a limited share) in the restoration of a democratic regime in Greece.

Do not forget that it was the combined efforts of Great Britain, Russia and France which, more than a century ago, helped the Greek people to regain their independence. I may perhaps be allowed, in adding my tribute to the noble memory of Lord Byron, to point out that a considerable number of my fellow-countrymen fought in the legion of friends of Greece and even gave their lives for the cause of Greek freedom. When the great victory was won by these three great peoples, there were an English admiral, Codrington, a Russian, Aiden, and also a Frenchman, de Rigny. I feel it is pertinent to recall this memory and to point to the fact that these same Powers are today anxious to assure the full sovereignty of the Greek people and their development along the paths of freedom and democracy.

The problem of Greece is not an isolated one. It is one which has arisen in many European countries occupied by the enemy and subsequently freed by the action of the Allied armies. So true is this that several of the great Powers represented here at one time contemplated the necessity of combining their efforts with those

cord entre deux membres permanents du Conseil, l'Union soviétique et le Royaume-Uni, en ce qui concerne la présence de troupes britanniques en Grèce. Il est de la plus haute importance que les membres permanents du Conseil travaillent ensemble en accord amical. Les deux membres permanents intéressés dans l'affaire ont franchement discuté avec nous leurs divergences de vues et je pense que cette discussion a été extrêmement utile.

Je vous propose donc respectueusement que tout d'abord, nous remercions les Gouvernements de l'Union soviétique, de la Grande-Bretagne et de la Grèce, pour leurs déclarations qui ont eu pour objet de nous expliquer la situation et qu'ensuite nous ne prenions aucune autre mesure.

M. BIDAULT (France): Il apparaît à la délégation française qu'à l'origine des brèves explications qu'il lui appartient de formuler, un devoir de justice s'impose à elle comme à vous tous: celui de rendre hommage à l'héroïsme déployé par la nation grecque aux jours les plus noirs de la guerre quand, attaquée par l'agresseur fasciste, elle remporta seule des victoires dont les camarades de la résistance en tous les pays ont tiré orgueil et espérance.

Il me souvient aussi que, comme l'a dit tout à l'heure le représentant de la Grèce, le mot "démocratie" (et aussi la chose) est d'origine hellénique. Indépendamment de la gravité du problème posé devant le Conseil de sécurité, il y a là un souvenir qui émeut en nous des fibres très profondes.

Le problème qui nous préoccupe aujourd'hui intéresse doublement le Gouvernement français, d'une part en raison des liens d'amitié qui attachent notre peuple au peuple hellénique et, de l'autre, par le fait qu'il a accepté une part de responsabilité (même si elle est de proportions réduites) dans le rétablissement d'un régime démocratique en Grèce.

N'oubliez pas que c'est l'œuvre conjointe de la Grande-Bretagne, de la Russie et de la France qui, il y a plus d'un siècle, a permis au peuple hellénique de reconquérir son indépendance. Il me sera permis, en faisant allusion à mon tour à la noble mémoire de lord Byron, d'indiquer que, dans la légion des philhellènes, un nombre important de mes compatriotes ont combattu et même donné leur vie pour cette cause de liberté. Lorsque la grande victoire fut remportée par ces trois grands peuples, il y avait un amiral anglais, Codrington; un Russe, Aiden, et aussi un Français, de Rigny. Il n'est pas indifférent, semble-t-il, de rappeler ce souvenir et de constater que ces mêmes Puissances aujourd'hui souhaitent d'assurer à ce peuple sa pleine souveraineté et son développement dans la voie de la liberté et de la démocratie.

Le problème de la Grèce n'est pas un problème isolé. Il s'est posé dans un grand nombre de pays européens occupés par l'ennemi et libérés ensuite par l'action des armées alliées. Cela est tellement vrai que plusieurs des grandes Puissances ici représentées ont, à un moment, envisagé entre elles la nécessité de joindre leurs efforts

of other countries in an endeavour to solve what was then called the problem of liberated Europe. This plan, worked out by the Yalta Conference, was not put into effect; but it showed that the victorious nations did acknowledge that they had a special responsibility towards the nations that had been freed by them, and that they must help them both in restoring their economy and in reconstructing their political institutions. As far as France is concerned, we regret that the plans drawn up at the Yalta Conference were not implemented as fully as might have been hoped at the time. Had they been, the Security Council would have been spared a certain number of difficulties which confront it today.

It is in this spirit that the French delegation has considered the question raised by the Soviet delegation. It understands the apprehensions that have been voiced. It also understands the desire which has been manifested that the presence of Allied troops in Allied countries should be limited to the length of time absolutely necessary. It expresses its agreement with these desires and notes, moreover, that the British Government has shown the same concern about this matter as the Soviet Government. I think that the impending elections will give the Governments concerned an opportunity to reconsider this matter. But the French delegation, considering the matter in the same light, is unable to take the view that the presence of British troops in Greece is likely to constitute a threat to peace and security within the meaning of the Articles of the United Nations Charter.

Moreover, the Security Council is concerned, in this case as in other cases which have been or will be discussed here, with a situation which is the direct outcome of the war operations. Nowhere as yet has peace been signed. It was unanimously agreed that, unlike what was attempted at the end of the last war, the United Nations would not have to take part in the preparation of the treaties which will establish peace. At all events, the Security Council may express the hope that every effort will be made during the coming period to hasten the substitution of peace conditions for the war conditions which still prevail. I am sure that every one of us will be anxious to help this process forward to the utmost of his ability.

I should like to sum up, very briefly, the gist of what I have just said, since we are still faced with the problem of military occupation in one particular country. In our view, there is a first phase that must be completed; it consists in effecting the transition from a state of termination of war to a state of legally established peace. This must then be succeeded by a second phase, that of the sovereignty of the United Nations in regard to the maintenance of peace by collective security. When peace has been established, the United Nations will then assume collective responsibility for the measures that will make peace secure for all.

These two phases being, I hope, clearly present in our minds, the French delegation considers

et ceux d'autres pays pour essayer de résoudre ce qu'elles appelaient alors le problème de l'Europe libérée. Ce projet, élaboré à la Conférence de Yalta, n'a pas eu de suite pratique; mais a montré que les nations victorieuses ont accepté l'idée qu'elles avaient une responsabilité particulière à l'égard des nations libérées par elles et qu'elles devaient les aider à la fois dans leur rétablissement économique et dans la reconstruction de leurs institutions politiques. Nous regrettons, en ce qui concerne la France, que les initiatives ouvertes à la Conférence de Yalta n'aient pas été suivies de toutes les conséquences qu'il était, à l'époque, permis d'envisager. Cela aurait évité au Conseil de sécurité un certain nombre de difficultés devant lesquelles il se trouve aujourd'hui.

Tel est l'esprit dans lequel la délégation française a considéré la question soulevée par la délégation soviétique. Elle comprend les appréhensions exprimées. Elle comprend aussi le désir qui s'est manifesté que la présence de troupes alliées en pays alliés soit limitée au temps strictement nécessaire. Elle exprime son accord avec ces vœux et constate d'ailleurs que le Gouvernement britannique a exprimé à ce sujet les mêmes préoccupations que le Gouvernement soviétique. Je pense que les élections prochaines donneront l'occasion aux Gouvernements intéressés de reconsidérer la question. Mais, dans le même esprit, la délégation française ne peut estimer que la présence des troupes britanniques en Grèce soit de nature à constituer une menace pour la paix et la sécurité, au sens des Articles de la Charte des Nations Unies.

Au surplus, le Conseil de sécurité se trouve en présence, dans le cas actuel comme dans d'autres cas qui ont été ou seront discutés ici, d'une situation que est la conséquence directe des opérations de guerre. Nulle part encore la paix n'est signée. Il a été entendu unanimement que l'Organisation des Nations Unies n'aurait pas à participer, à la différence de ce qui fut tenté au lendemain de la dernière guerre, à l'élaboration des traités qui consacreront la paix. Du moins le Conseil de sécurité peut-il exprimer le vœu que tous les efforts soient entrepris en vue de hâter la substitution, dans la période qui s'ouvre, d'un ordre de paix à l'ordre de guerre qui dure encore. Chacun d'entre nous aura, j'en suis convaincu, la volonté d'y participer dans toute la mesure de ses moyens.

Je voudrais résumer, en très peu de mots, l'essentiel de ce que je viens de dire, puisque le problème aujourd'hui encore, s'est élevé devant nous des occupations militaires en un pays du monde. C'est qu'à nos yeux, un premier stade doit être franchi et qui consiste à faire succéder à l'état de fin de guerre l'état de paix juridiquement établi, et qu'un deuxième stade intervienne alors qui est celui de la souveraineté de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix par la sécurité collective. Ce sont les Nations Unies qui, à ce moment-là, la paix étant établie, prendront la responsabilité collective des mesures qui l'assureront à l'égard de tous.

Ces deux stades étant ainsi clairement, je l'espère, présents à vos esprits, la délégation fran-



that the present discussion will not have been without value if it enables us to assert that determination unanimously, and if it has helped to dispel doubts and misunderstandings. It is with these considerations in mind that the French delegation would be happy if, as it hopes, the other delegations share its point of view that some solution be found for the present discussion which would be consistent alike with the interests of peace, the necessary understanding between the great Powers and the practical requirements of a settlement based on justice.

Mr. Wellington Koo (China): The Chinese people watched with admiration and sympathy the heroic resistance of the Greek nation against the Nazi forces when they themselves were engaged in fighting the common enemy in the Far East, from 1937 to the end of the war in 1945.

My country's interest in the question before the Security Council is in seeing that it does not mar the good will and understanding between nations, and that the Charter is upheld. As a member of the Security Council, the Chinese delegation only desires to be of assistance in the discharge of its important functions. It is this consideration which prompts me to make one or two observations.

It seems to the Chinese delegation that the issue is simple and clear. The Soviet representative asks for the unconditional withdrawal of the British troops from Greece for reasons that he gave, and the British representative denies the substance of these reasons. He says that the British troops will be withdrawn as soon as Britain's obligations and promises to the Greek Government have been carried out, and that (I quote the British representative's own words) "we shall not menace or cause any trouble to any other nation." In other words, both the Soviet and the British representatives are agreed that the troops should be withdrawn; the British declaration of intention in this respect seems to us a clear-cut one.

The only divergence of view seems to centre on the question of the time for withdrawal. Here the Greek representative says that the presence of the British troops in Greece at present is indispensable, for reasons which he, on behalf of his Government, fully explained. Seen in this light, the case appears to us not so complex as it might appear at first sight, but is one capable of amicable composition and understanding.

But the wishes of the Greek Government need also to be taken into account, since the elections, we are told, will be held in March, and all well-wishers of Greece hope that they will be fair and free, bringing results satisfactory to the whole Greek nation. The time is not distant when, in accordance with the declared intention of the British Government, the British forces will be withdrawn from the country.

çaise estime que la discussion actuelle n'aura pas été inutile si elle nous permet d'affirmer unanimement cette volonté et si elle a conduit à dissiper les doutes ou les malentendus. C'est dans ce sens que la délégation française serait heureuse si, comme elle l'espère, les autres délégations partagent son point de vue, qu'une solution fût trouvée aux termes de la discussion présente, qui soit conforme aux intérêts de la paix, à l'entente nécessaire des grandes puissances et aux exigences concrètes d'un règlement fondé sur la justice.

M. Wellington Koo (Chine) (*traduit de l'anglais*): Le peuple chinois a considéré avec admiration et sympathie la résistance héroïque de la nation grecque contre les forces nazies, lorsque la Chine était elle-même engagée dans la lutte contre l'ennemi commun en Extrême-Orient, de 1937 jusqu'à la fin de la guerre en 1945.

L'intérêt de mon pays, dans la question qui est soumise au Conseil, est de veiller à ce que cette affaire ne porte pas atteinte à la bonne volonté et à la bonne entente entre nations et à ce que la Charte soit respectée. En sa qualité de membre du Conseil de sécurité, la Chine ne désire que prêter son concours au Conseil dans l'accomplissement de ses importantes fonctions. C'est cette considération qui m'engage à vous présenter une ou deux observations.

Il semble à la délégation chinoise que le débat est simple et clair. Le représentant de l'Union soviétique demande, pour des raisons qu'il a exposées, le retrait inconditionnel des forces britanniques de Grèce et le représentant britannique nie le fond même de ces raisons. Il déclare que les troupes britanniques seront retirées aussitôt que les obligations et les promesses de la Grande-Bretagne envers le Gouvernement grec auront été exécutées, et (je cite les propres paroles du délégué britannique): "Nous ne menaçons pas d'autres nations et ne leur causons pas d'inquiétude." En d'autres termes, tant le représentant soviétique que le représentant britannique sont d'accord sur le retrait des troupes. La déclaration faite par le représentant britannique de son intention à cet égard nous semble, quant à nous, tout à fait claire.

La seule divergence de vues semble concerner l'époque du retrait. Sur ce point, le représentant grec nous assure que la présence de troupes britanniques en Grèce est, en ce moment, indispensable pour des raisons, qu'au nom de son Gouvernement, il a largement exposées. Vue sous cet angle, l'affaire ne nous paraît pas si complexe qu'elle pourrait le sembler au premier abord; elle nous paraît même de nature à permettre une entente et un règlement amiables.

Toutefois les désirs exprimés par le Gouvernement grec demandent à être pris en considération, car les élections, a-t-il été dit, auront lieu en mars et tous ceux qui désirent le bien de la Grèce espèrent qu'elles se dérouleront normalement et librement et qu'elles engendreront des résultats satisfaisants pour la nation grecque tout entière. Le moment n'est donc pas éloigné où, conformément à l'intention exprimée par le Gouvernement britannique, les forces britanniques seront retirées du pays.

It is therefore the opinion of the Chinese delegation that, in the circumstances, the Security Council cannot do better than just take note of the declarations made by the Soviet, British and Greek representatives, and look forward with confidence to the day, which is not far off, when the emergence of a freely elected democratic Government in Greece will be the signal for the complete withdrawal of British troops from that country.

Therefore, in this connexion, I wish to support the views expressed by the representative of the United States of America, that no recommendation or formal action be taken by the Security Council on this question. Let me, however, add in conclusion, that in our view the discussion of this question in the Security Council, marked throughout by good will, candour and an absorbing thoroughness, has not been unprofitable to the cause of good will and understanding between nations, for it has brought forth light and clarification from both sides and has thus contributed to a clearer appreciation of the issues involved on the part of all members of the Security Council. All this, I submit, cannot but help effectively to dissipate any doubts or misunderstandings on one part or the other.

Therefore, to terminate my intervention, I wish also to associate myself with the expression of appreciation and thanks made by the representative of the United States to the representatives of the Soviet Union and the United Kingdom, as well as to the Greek representative, for their contributions to the cause of international good will and understanding.

The PRESIDENT: Speaking as the representative of AUSTRALIA, I should like to indicate, with those who have already expressed themselves, a very warm and abiding admiration for the peoples of the great Greek nation, for the tremendous tribulations through which they have passed, and the great suffering that they have experienced. Through it all, the great courage that has been manifest is such as to inspire the admiration of the civilized world; and we pay tribute to that great nation.

*The next sentence was inadvertently omitted from his speech by the representative of Australia, and is here inserted at his request:*

The policy of the Australian Government, as announced by me at a recent meeting of the Council, is to support the fullest examination and investigation of matters before the Council.

In regard to the statements that have been made on the present situation in Greece, which have been contributed by the representatives of the Soviet Union, the United Kingdom and Greece, I should like to bring to the notice of the Council certain other features that, I feel, are expressed in these particular statements. These statements that have been made seem to me to

C'est pourquoi, au sentiment de la délégation chinoise, le Conseil de sécurité ne peut, dans ces conditions, faire mieux que de prendre acte des déclarations faites par les représentants soviétique, britannique et grec, et envisager avec confiance le jour, qui est proche, où l'apparition en Grèce d'un gouvernement démocratique, librement élu, sera le signal du retrait complet des troupes britanniques qui se trouvent dans ce pays.

En conséquence, je désire appuyer l'avis exprimé, à cet égard, par le représentant des Etats-Unis d'Amérique, à savoir qu'aucune recommandation ou aucune mesure formelle ne soit prise en la matière par le Conseil de sécurité. Laissez-moi cependant ajouter, en conclusion, qu'à notre sentiment les débats qui se sont déroulés sur cette question devant le Conseil et qui ont été empreints de bonne volonté, de sincérité et d'une constante franchise, ont été profitables à la cause du bon vouloir réciproque et de l'entente entre les nations, car ils ont apporté lumière et clarté des deux côtés et ont ainsi contribué à une appréciation plus nette des fins qui incombent à tous les membres du Conseil. Tout cela, je le crois, ne peut que nous aider efficacement à dissiper, d'un côté comme de l'autre, les doutes et les malentendus.

C'est pourquoi, avant de terminer mon intervention, je désire m'associer aux sentiments de satisfaction et aux remerciements exprimés par le représentant des Etats-Unis d'Amérique à l'égard des représentants de l'Union soviétique, du Royaume-Uni et de la Grèce, pour la contribution qu'ils ont apportée à la cause de la bonne volonté et de l'entente internationales.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): C'est en qualité de représentant de l'Australie que je vais prendre la parole. Je voudrais exprimer, ainsi que tous les orateurs qui se sont succédé à la tribune, ma très chaleureuse et très constante admiration aux populations de la grande nation grecque pour les effroyables épreuves par lesquelles elles ont passé, et pour les immenses souffrances qu'elles ont endurées. Mais malgré ces épreuves, malgré ces souffrances, le courage des Grecs qui a été manifeste, est si grand qu'il peut inspirer au monde civilisé un entière admiration; nous tenons à présenter ici nos hommages à cette grande nation.

*La phrase ci-après, qui a été omise dans le discours du représentant de l'Australie, est reproduite ici à sa demande:*

La politique du Gouvernement australien, ainsi que je l'ai indiqué au cours d'une des récentes réunions du Conseil, consiste à appuyer l'examen le plus complet et l'enquête la plus approfondie quant aux questions qui sont portées devant le Conseil.

A l'égard des déclarations qui ont été faites sur la situation présente en Grèce, par les représentants de l'Union soviétique, du Royaume-Uni et de la Grèce, je voudrais porter à la connaissance du Conseil d'autres points qui, j'en ai le sentiment, ont été exprimés dans ces déclarations particulières. De la teneur de ces dernières, il résulte, m'a-t-il semblé, qu'il existe entre elles un



show that there is a considerable amount of common ground. Thus, it is not disputed that British troops entered Greece, by the request of Greece, for a legitimate purpose. It is not disputed that they have remained there with the consent of successive Greek Governments. It has not been suggested by the Soviet representative that British troops or British civil administrative officials have deliberately tried to interfere in the internal affairs of Greece by forcing Greek Governments to take action in a particular direction against the will of those Governments. There may even, perhaps, be said to be an agreement that there is some degree of disorder, internal disorder, in Greece, although opinions differ as to its scope, its cause and its remedy.

Mr. Bevin asked the Council to decide whether the British Government, acting in response to a request from the Greek Government in sending British troops to Greece, is endangering the peace of the world.

If we look at the terms of the Charter itself, we find that action by the Security Council is called for only if there is a dispute the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security. I emphasize the word "international", in order to make it clear that if only internal or domestic peace and security are endangered, this Council would not be required to exercise itself in the matter.

I suggest, therefore, that the Council should consider whether or not the presence in Greece of British troops endangers international peace and security. Mr. Vyshinsky states that there is disorder in Greece, but on his own admission internal disorder is a matter for the Greek nation itself. Is the disorder, then, of such a character as to endanger the peace and security of any other countries than Greece, particularly her neighbours? We have to ask ourselves, in giving our decision, whether the complaint before us has been justified.

In my opinion, the answer is "No." Consequently, I support the proposal of the representative of the United States, and since there is no threat to international peace and security, we share the views of the United States delegation when we say that no further action should be taken.

Mr. MODZELEWSKI (Poland) (*translated from French*): The problem before the Security Council is of very great importance not only for the parties concerned but for other countries as well.

In my opinion, there are three aspects to this question. In the first place, it concerns the relations between Great Britain and the Soviet Union. The statements made by the representatives of these two countries touched upon matters which were not directly connected with Greece. It seems to me that it is a very good thing to let the discussions, which were opened last Friday, continue, because small nations, like our-

large fonds commun. Ainsi, il n'est pas contesté que les troupes britanniques sont entrées en Grèce, à la requête de la Grèce, et dans un but légitime. Il n'est pas contesté qu'elles y sont restées avec le consentement des Gouvernements grecs successifs. Il n'a pas été allégué par le représentant soviétique que les troupes britanniques ou les fonctionnaires civils britanniques ont délibérément tenté de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Grèce en contraignant les Gouvernements grecs, contre leur volonté, à prendre des mesures dans un sens particulier. Peut-être même pourrait-on dire qu'un accord s'est fait pour reconnaître que, jusqu'à un certain point, le désordre, désordre intérieur sans doute, règne en Grèce, bien que les avis soient partagés quant à son étendue, à ses causes et aux moyens d'y porter remède.

M. Bevin a invité le Conseil à ce prononcer sur le point de savoir si le Gouvernement britannique, agissant à la requête du Gouvernement grec, a, en envoyant des troupes britanniques en Grèce, mis en danger la paix du monde.

Si nous considérons les termes de la Charte elle-même, nous constatons que l'intervention du Conseil de sécurité ne peut être sollicitée que s'il existe un différend dont la prolongation est de nature à mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. J'insiste sur le mot "internationales" afin de mettre en évidence que, si la paix et la sécurité intérieures seules sont mises en danger, le Conseil ne peut être requis d'agir en la matière.

Je propose donc que le Conseil examine si la présence en Grèce des troupes britanniques met ou non en danger la paix et la sécurité internationales. M. Vychinsky déclare que le désordre règne en Grèce, mais de son propre aveu le désordre intérieur est du ressort de la nation grecque elle-même. Dans ces conditions, le désordre est-il d'un caractère tel qu'il mette en danger la paix et la sécurité de pays autres que la Grèce et particulièrement de ses voisins? Nous devons donc nous demander, en prononçant notre décision, si la plainte qui nous est soumise est justifiée.

A mon avis, la réponse doit être négative. En conséquence, j'appuie la proposition du représentant des Etats-Unis d'Amérique: étant donné qu'il n'existe pas de menace pour la paix et la sécurité internationales, nous partageons le sentiment de la délégation des Etats-Unis et nous estimons qu'aucune autre intervention ne doit avoir lieu.

M. MODZELEWSKI (Pologne): Le problème soumis au Conseil de sécurité présente une très réelle importance, non seulement pour les parties intéressées, mais également pour les autres pays.

A mon avis, cette question présente trois aspects. En premier lieu, il s'agit des relations entre la Grande-Bretagne et l'Union soviétique. Les déclarations faites par les représentants de ces deux pays contenaient des éléments qui n'étaient pas liés directement à la question de la Grèce. A ce sujet, il me paraît extrêmement utile de laisser se poursuivre les discussions qui se sont engagées vendredi dernier, car les petites nations,

selves, can only derive advantage if these discussions proceed in an outspoken manner and lead in the end to sincere friendship on both sides.

The second aspect of the question concerns the relations between Great Britain and Greece, and leads us to the third aspect—the international aspect.

If one keeps to the purely formal question, there is evidently nothing we can say, since an agreement has been reached between the British Government and the Greek Government regarding the sending of British troops into Greek territory. From the formal point of view, there is no doubt that the question must be settled between the two Governments concerned. Nevertheless, since the problem has been placed before the Security Council, it has to pronounce on the subject, either to sanction the state of affairs or not. From this point of view, I think we shall be establishing a precedent.

Nobody will deny that the objectives assigned to the British troops in Greece are honourable; as Mr. Bevin has said, they must restore peace and order and help the noble Greek nation to recover after having been occupied by Italian

comme nous, n'auront qu'à gagner si ces discussions se déroulent avec franchise et permettent de constater, finalement, une amitié sincère de part et d'autre.

Le deuxième aspect de la question concerne les relations entre la Grande-Bretagne et la Grèce et nous conduit au troisième aspect: l'aspect international.

Si l'on se borne à la question de forme, nous n'avons évidemment rien à dire puisqu'un accord est intervenu entre le Gouvernement britannique et le Gouvernement grec quant à l'envoi de troupes britanniques en territoire hellénique. Au point de vue formel, il est hors de doute que la question doit être résolue entre les deux Gouvernements intéressés. Néanmoins, ce problème étant posé au Conseil de sécurité, il lui appartient de se prononcer, de sanctionner ou non l'état de choses. A ce point de vue, j'estime que nous allons créer un précédent.

Nul ne niera que les buts qui ont été assignés aux troupes britanniques en Grèce sont honorables; comme l'a dit M. Bevin, elles doivent rétablir la paix, l'ordre et aider la noble nation grecque à se relever après son occupation par les



Mr. STETTINIUS (United States of America): I presented no resolution. I made a statement, and the sentiments of my statement were seconded by Mr. Wellington Koo.

The PRESIDENT: Does the representative of the Soviet Union desire to have an opportunity to review the statement, the proposal made by the representative of the United States?

Mr. STETTINIUS (United States of America): May I say that I made a particular point in emphasizing that I recommended no formal action of any kind. The sentiments of my remarks were that we should express appreciation to the three Governments which had participated in the discussion, and that the matter be closed.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Do I understand correctly, that Mr. Stettinius has suggested that no decision should be taken, and that this meeting should simply be adjourned?

Mr. STETTINIUS (United States of America): I made a brief statement, which you will recall, in which I stated the position of the United States as being one in which we did not feel that a threat to international peace existed as a result of British troops being in Greece. I went further and said that I thought it would be a wise thing not to take any formal action, that the debate had been helpful. I then suggested that you, Mr. President, thank the three Governments that had participated, and that if my remarks could be endorsed the case could be dismissed. It was my understanding that Mr. Wellington Koo had seconded that suggestion.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): After the two meetings at which we have considered the item placed on the agenda at the request of the Soviet delegation, I see no reason to modify in any way the attitude taken by the Soviet delegation in this matter. I think that everything that has been said, the facts which have been brought before you and the conclusions which have been drawn, are ample proof that this question is well-founded.

I must add, however, that the Soviet delegation, being anxious to ensure co-operation and to bring about this co-operation in the friendliest possible way, is willing to agree that the discussion of this question should be closed by a declaration of the President without any formal resolution. In this case the Soviet delegation would consider it appropriate that the President of the Security Council, in summing up everything that has been said and discussed in the Security Council during the course of two days of meetings, should state that, in view of the British Government's declaration that the British troops would be withdrawn from Greece as soon as possible, this question may be regarded at the present meeting as exhausted.

M. STETTINIUS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai pas présenté de résolution. J'ai procédé à une déclaration dont le sens a été appuyé par M. Wellington Koo.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques désire-t-il avoir la possibilité de revoir la déclaration du représentant des Etats-Unis d'Amérique?

M. STETTINIUS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je me permets de faire connaître que j'ai insisté particulièrement pour recommander au Conseil de s'abstenir de toute intervention formelle de quelque nature qu'elle soit; le sens de mes observations se résume en ceci, à savoir que nous devons exprimer notre satisfaction aux trois Gouvernements qui ont participé à la discussion et que l'affaire doit être classée.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Dois-je comprendre que M. Stettinius propose de ne prendre aucune décision et d'ajourner la séance?

M. STETTINIUS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): J'ai procédé à une courte déclaration dont vous vous souvenez, et où j'ai précisé que les Etats-Unis d'Amérique n'estimaient pas que la présence des troupes britanniques en Grèce constituait une menace pour la paix internationale. J'ai été plus loin, et j'ai dit que je pensais qu'il serait opportun de ne pas intervenir formellement et que le débat avait été utile. J'ai alors proposé que notre Président remerciât les trois Gouvernements qui ont participé aux débats; si mes observations pouvaient être acceptées, l'affaire pourrait être terminée. J'avais compris que M. Wellington Koo appuyait cette manière de voir.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Après les deux séances consacrées à l'examen de la question qui a été portée à l'ordre du jour sur la demande de la délégation soviétique, je ne vois aucune raison de modifier en quoi que ce soit l'attitude qu'a prise notre délégation à cet égard. J'estime que les paroles prononcées, les faits cités et les conclusions auxquelles nous sommes arrivés au cours de ces séances prouvent entièrement le bien-fondé de notre point de vue.

Je dois cependant ajouter que la délégation soviétique, qui désire voir s'établir une collaboration aussi amicale que possible, accepte que ces débats soient clôturés par une déclaration du Président, sans qu'il y ait de résolution formelle. Dans ce cas, la délégation soviétique estimerait utile que le Président du Conseil de sécurité fit une déclaration qui résumerait tout ce qui a été dit et examiné au Conseil de sécurité au cours de deux jours de discussion. Dans sa déclaration le Président prendrait acte de l'affirmation du Gouvernement britannique, d'après laquelle les troupes britanniques seraient retirées de Grèce le plus rapidement possible, et considérerait cette question comme close à la présente séance.

Acting in the spirit of co-operation, I think that this proposal should be supported by the Security Council. The Soviet delegation is prepared to accept such a decision.

Mr. BEVIN (United Kingdom): That is all very clever. That leaves me in exactly the position I was in previously. I stated the facts, and I am not willing to accept a declaration about withdrawing British troops. I have stated what is the policy of the British Government, which, from the speeches, I understood that the Security Council accepted. What is not in Mr. Vyshinsky's statement is that the presence of British troops does not constitute any danger to international peace. Does he accept that view, which is in the statement of Mr. Stettinius? After Mr. Stettinius read his statement, I was willing to take no further part if the case was going to end there, with his statement, as supplemented by yourself, Mr. President.

But to leave it as Mr. Vyshinsky puts it means in fact that his claim is established, and that as a result of the discussion I agree to withdraw British troops. Well, really, I am not so childish as to fall for that. I really am not.

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): In case we decide to take no action, whatever circumstances may arise, I want to make it quite clear that I associate myself with the opinion expressed by Mr. Stettinius, as it was amplified by the President. I think that, in view of what Mr. Bevin said, we should all know exactly where we are.

The PRESIDENT: The Council might be appreciative if I was to read to it at this stage a suggestion that has been handed to me by the representative of the United States. Are there any further observations that any representative wishes to make?

Mr. BEVIN (United Kingdom): I am willing to accept the declaration Mr. Stettinius made, as it was supplemented by the President, and if it goes in the record of this meeting, if that is the judgment of the Council, I will ask for nothing more.

The PRESIDENT: The proposal that has now been made by the representative of the United States of America is that his statement, with the supplementation of my own statement, should be the opinion expressed by the Security Council on this matter that has been engaging our attention. Now is it the wish of the Council to proceed to a determination of the matter? Are there any objections to the statement that was made by the representative of the United States and supplemented by my own? Does that constitute the opinion of the Security Council?

J'estime que cette proposition, que je fais dans un esprit de collaboration, devrait recevoir l'approbation du Conseil de sécurité. La délégation soviétique est prête à accepter une telle décision.

M. BEVIN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Tout cela est très ingénieux, mais me laisse exactement dans la situation où je me trouvais auparavant. J'ai établi les faits et je n'accepterai pas de déclaration relative au retrait des troupes britanniques. J'ai indiqué quelle était la politique du Gouvernement britannique, politique que, si je m'en rapporte aux discours qui ont été prononcés, le Conseil de sécurité avait comprise. Ce qui ne se trouve pas dans la note de M. Vyshinsky, c'est que la présence des troupes britanniques ne constitue pas un danger pour la paix internationale. M. Vyshinsky se rallie-t-il à ce point de vue qui est exposé dans la déclaration de M. Stettinius? Après l'intervention de M. Stettinius, je n'avais plus l'intention de prendre part à la discussion, si l'affaire était résolue dans des conditions conformes à sa déclaration telle qu'elle a été complétée par vous-même, Monsieur le Président.

Mais nous en remettre à la proposition de M. Vyshinsky, signifie, en fait, que la plainte de ce dernier est fondée et qu'en conséquence, j'accepte de retirer les troupes britanniques. Seulement, je ne suis vraiment pas assez enfant pour tomber dans cette erreur.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Je désire expliquer, pour le cas où nous déciderions de ne pas intervenir, quelles que soient les circonstances qui puissent surgir, que je m'associe à l'opinion exprimée par M. Stettinius, telle qu'elle a été développée par le Président. Je pense qu'en raison de ce que vient de dire M. Bevin, il faut savoir exactement où nous en sommes.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil attachera peut-être du prix à ce que je lui lise maintenant une proposition qui m'a été communiquée par le représentant des États-Unis d'Amérique. Quelqu'un désire-t-il présenter des observations?

M. BEVIN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je suis disposé à accepter la déclaration présentée par M. Stettinius, et complétée par M. le Président, sous réserve qu'elle figure dans le compte rendu de cette assemblée; si telle est l'opinion du Conseil, je ne demanderai rien d'autre.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La proposition qui est présentement soumise par le représentant des États-Unis d'Amérique est la suivante: Sa déclaration, avec le complément que j'y ai moi-même apporté, constituera l'avis exprimé par le Conseil de sécurité en cette affaire qui a été soumise à notre examen. Le Conseil désire-t-il prendre une décision en la matière? Quelqu'un s'oppose-t-il à la déclaration qui a été faite par le représentant des États-Unis et que j'ai complétée? Le Conseil est-il de cet avis?



Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to ask, nevertheless, for a reading of the text of Mr. Stettinius' statement, which is being proposed and which Mr. Bevin favours.

The PRESIDENT: I would suggest that possibly this might be a suitable stage for the Council to adjourn. Then there might be drawn up a suitable comprehensive resolution which would satisfactorily cover the position.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to say a few words. First of all, Mr. Stettinius said only a few words, but when I asked to be shown the text of the proposal, he showed me seven whole pages. This makes a great difference.

In the second place, the proposal which I made and which Mr. Bevin accepted in a joking manner, does not, strictly speaking, contain anything new. Mr. Bevin said: "In so far as Greece is concerned, as soon as we have carried out the obligations that we have undertaken with the Greek Government, those troops will be withdrawn and we shall not menace or cause any trouble to any other nation." I suggest that the President in his declaration should, in quoting Mr. Bevin's statement that British troops will be withdrawn from Greece (as Mr. Bevin said), add the words "as soon as possible" to the words "as soon as we have carried out the obligations that we have undertaken with the Greek Government". This is much more than the proposal of the British Government, and in that case we consider it possible to admit that this question has been exhausted at the present stage. This proposal seems to me to be a lucid and intelligent one, as Mr. Bevin said. It can hardly be anything else.

Mr. BEVIN (United Kingdom): If I volunteer a statement to the Security Council, I am not going to have that statement turned into a decision. I do not ask the Soviet representative to fix a date for the withdrawal of troops from Bulgaria, from Poland and all these other countries. I have not brought it here, although I think I could make out a case as strong as he has made out about Greece. But I have not done it, because I realize these are difficulties which the Security Council could not deal with. My contract is with the Greek Government, and the Greek Government has not referred that problem here.

Therefore, to translate what I volunteered as a statement of our policy into a decision is, I think, an unfair thing to do. What I have asked for is still not in the declaration of Mr. Vyshinsky. He has charged, in his first document, that the action of Great Britain in going to Greece was endangering world peace. Will Mr. Vyshinsky give me a straight answer to that? Because that is what I want to know. And I think that

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je demande néanmoins la lecture du texte de la déclaration de M. Stettinius, qui nous est soumise et pour laquelle se prononce M. Bevin.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je propose que le Conseil prenne, s'il le juge à propos, une décision d'ajournement. Dans l'intervalle, un projet de résolution précis et adéquat qui répondrait à la situation d'une façon satisfaisante, pourrait être rédigé.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais dire quelques mots. D'abord, M. Stettinius n'a prononcé que quelques mots, mais quand je l'ai prié de me montrer le texte de sa proposition, il m'a présenté un document de sept pages. Il y a là une grande différence.

D'autre part, ma proposition, que M. Bevin a acceptée en plaisantant, ne dit au fond rien de nouveau. M. Bevin a dit: "En ce qui concerne la Grèce, dès que nous aurons rempli nos obligations envers le Gouvernement grec, nos troupes seront retirées et nous n'inquiéterons plus aucune nation." Je propose donc que la déclaration du Président mentionne cette déclaration de M. Bevin en ajoutant au passage: "quand nous aurons rempli nos obligations envers le Gouvernement grec", les mots suivants: "le plus rapidement possible". Cela irait beaucoup plus loin que la proposition britannique et dans ce cas nous pourrions accepter de considérer la question comme épuisée au stade actuel. Cette proposition me paraît claire et intelligente, comme l'a dit M. Bevin. Elle ne saurait être autre chose.

M. BEVIN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Si j'ai spontanément fait une déclaration au Conseil de sécurité, je n'entends pas que cette déclaration soit transformée en décision. Je ne demande pas au représentant soviétique de fixer une date pour le retrait des troupes de Bulgarie, de Pologne et de tous autres pays. Je n'ai pas posé cette question ici bien que, je pense, j'en eusse pu faire une "question" aussi sérieuse que celle que M. Vychinsky a soulevée relativement à la Grèce. Mais je ne l'ai pas fait, parce que je me rends compte qu'il est des situations dont le Conseil de sécurité ne peut pas s'occuper. Mon engagement concerne le Gouvernement grec, et le Gouvernement grec n'a pas déferé cette question au Conseil.

C'est pourquoi transformer en décision la déclaration spontanée que j'ai faite sur notre politique n'est pas, je crois, équitable. Ce que j'ai demandé ne figure pas encore dans la déclaration de M. Vychinsky. Ce dernier a allégué, dans son premier document, que le fait pour la Grande-Bretagne d'être allée en Grèce mettait en danger la paix du monde. M. Vychinsky veut-il bien me donner une réponse nette sur ce

if I have not endangered international peace, then the function of the Security Council has finished. That is the charge.

The PRESIDENT: May I make a suggestion to the Council? I would suggest that possibly this formula might be acceptable:

Since there is no motion before the Council, I take it that it is the feeling of the Council that there is nothing inherent in this Greek situation at the present time which seems likely to lead to international friction or give rise to a dispute or to endanger the maintenance of international peace and security; and the matter is therefore closed.

Do I take it that this might be now regarded as a submission to the Security Council for its adoption? Are there any objections?

Mr. MODZELEWSKI (Poland) (*translated from French*): I did not submit a formal motion because I thought that a statement by the President would satisfy all of us. But now I would like to submit the following proposal, which is rather the expression of an opinion:

The Security Council takes note of the declarations made by the representatives of the Soviet Union, Great Britain and Greece, particularly the declaration of Great Britain that the British troops will be withdrawn from Greece as soon as possible, and the Security Council passes to the next item on its agenda.

In support of this resolution, I wish to make a statement. I have already expressed the opinion that I would not like this to create a precedent. The question has been raised and I have already said that many countries, whose position is perhaps not quite the same as that of Greece, are similarly placed. As regards our country, we should be very glad if the idea expressed by the representative of France, namely, that we should pass from the first post-war stage to the peace stage, could be realized as quickly as possible. A motion like the one I have just submitted might help us in this respect.

Mr. RIAZ (Egypt) (*translated from French*): While listening to the various statements which should help us to close our debate, I have jotted down a few lines which might provide a basis for a resolution of the Council, and which take into account all the desires that have been expressed here. Mr. Stettinius said that the delegations of the countries which have taken part in the debate should be thanked. My proposal is, therefore, as follows:

Having listened to the declarations of the delegations of the United Kingdom, the Soviet Union and Greece, the Security Council notes with satisfaction the spirit of frankness and sincerity which animated them, and hopes that it will certainly contribute to the maintenance of peace and good understanding between the nations; and while considering that the presence of British troops does not

point? Car c'est cela que je veux savoir. Et je crois que si je n'ai pas mis en danger la paix internationale, alors le rôle du Conseil de sécurité est terminé. Telle est l'affaire.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Puis-je présenter une proposition au Conseil? J'estime que la formule ci-après pourrait peut-être être acceptée:

Etant donné qu'aucune résolution n'a été soumise au Conseil de sécurité, je considère que le Conseil estime qu'il n'est rien présentement, en Grèce, qui semble de nature à conduire à des dissentiments internationaux, provoquer un différend, ou mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et qu'en conséquence l'affaire doit être classée.

Puis-je admettre que ce texte doit être considéré maintenant comme soumis au Conseil de sécurité pour adoption? Y a-t-il des objections à cette proposition?

M. MODZELEWSKI (Pologne): Je n'ai pas présenté de résolution parce que je croyais qu'une déclaration du Président nous satisferait tous. Mais maintenant, je voudrais me permettre de soumettre la proposition suivante, qui est plutôt l'expression d'une opinion:

Le Conseil de sécurité prend acte des déclarations faites par le représentant de l'Union soviétique, le représentant de la Grande-Bretagne et le représentant de la Grèce, notamment de la déclaration de la Grande-Bretagne que les troupes britanniques seront retirées de Grèce dans un délai aussi rapide que possible et passe à l'ordre du jour.

À l'appui de cette résolution, je désire faire une déclaration. J'ai déjà exprimé l'opinion que je ne voudrais pas que ceci fût un précédent. La question a été soulevée et j'ai déjà dit que beaucoup de pays, dont la situation n'est peut-être pas tout à fait la même que celle de la Grèce, présentent des cas analogues. En ce qui concerne notre pays, nous voudrions bien que l'idée exprimée par le représentant de la France, à savoir que l'on passe de ce premier stade d'après-guerre au stade de la paix, soit réalisée le plus tôt possible. Une motion comme celle que je viens de présenter pourrait y aider.

M. RIAZ (Egypte): En écoutant les diverses déclarations qui devaient constituer la clôture de nos débats, j'ai jeté sur le papier quelques lignes qui pourraient servir de base à une résolution du Conseil et qui font état de tous les désirs exprimés ici. M. Stettinius a déclaré qu'il fallait adresser des remerciements aux délégations des pays qui ont pris part à ce débat. Ma proposition est donc la suivante:

Après avoir entendu les déclarations des délégations du Royaume-Uni, de l'Union soviétique et de la Grèce, le Conseil constate avec satisfaction l'esprit de franchise et de sincérité qui les a animées, espérant qu'il ne peut que contribuer au maintien de la paix et de la bonne entente entre les Nations; et tout en estimant que la présence des troupes britanniques en Grèce ne constitue pas une



constitute a threat to international peace and security, takes notes of the declarations made by the British representative that the British troops will be withdrawn from Greece as soon as the reasons for their presence have been removed.

The PRESIDENT: I think it would be very much better for the Council, in its consideration of these matters, to have them properly typed out so that at least we may know just exactly what is the text of each resolution that has been proposed. I should suggest that we might consider this a moment when we might adjourn, and, if it is the Council's wish, meet again tonight. I will ask the members of the Council if they would kindly vote.

*The motion was carried by show of hands. The Council resumed after an adjournment of thirty minutes.*

The PRESIDENT: We have certain proposals.

First, there was a suggestion that I originally made, and will now read:

Since there is no motion before the Council, I take it that it is the sense of the Council that there is nothing inherent in this Greek situation at the present time which seems likely to lead to international friction or give rise to a dispute, or to endanger the maintenance of international peace and security, and that the matter is therefore closed.

That was the suggestion made from the Chair as what was thought to be the collective desire of the members of the Council.

Secondly, the representative of Poland has made a proposal, and I submit this as having prior right to consideration. It is:

The Security Council takes note of the statements setting out the declarations of the Soviet Union, Great Britain and Greece, and of the assurances given by the representative of the United Kingdom that British troops in Greece will be withdrawn as soon as possible, and considers the question as closed.

I do not think I should go further on that. On the other hand, there is also circulated a further suggestion by the representative of Egypt:

After having heard the declarations of the representatives of the Soviet Union, the United Kingdom and Greece, the Council notes with satisfaction the spirit of frankness and sincerity which has animated these declarations, which will contribute to the maintenance of international peace and good understanding between nations;

And, while appreciating that the presence of British troops in Greece does not constitute a threat to international peace and security, the Council takes note of the declaration of the representative of the United Kingdom that

menace pour la paix et la sécurité internationales, prend acte des déclarations du représentant britannique que les troupes britanniques seront retirées de Grèce dès que les motifs de leur présence auront disparu.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je pense que l'examen de ces questions par le Conseil serait facilité si les résolutions étaient dactylographiées, de manière, au moins, que nous puissions savoir exactement quel est le texte du projet de résolution qui vient de nous être soumis. Je propose que nous examinions ces textes pendant quelques instants quand nous pourrions nous ajourner, et, si tel est le désir du Conseil, nous nous réunirions à nouveau ce soir. Je prie les membres du Conseil de vouloir bien voter.

*Cette proposition est adoptée à main levée; la séance est reprise après une suspension d'une demi-heure.*

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil est saisi de certaines propositions.

La première proposition est celle que j'ai présentée tout à l'heure; je vais la lire:

Etant donné qu'aucune résolution n'a été soumise au Conseil de sécurité, je considère que le Conseil estime qu'il n'est rien présentement en Grèce qui semble de nature à conduire à des dissentiments internationaux, provoquer un différend ou mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et qu'en conséquence l'affaire doit être classée.

Telle est la proposition qui a été faite par votre Président et qui lui semblait répondre à ce qu'il pense être le vœu commun des membres du Conseil.

Une deuxième proposition émane du représentant de la Pologne; je vous la sou mets en indiquant qu'elle doit être examinée par priorité; elle est conçue dans les termes suivants:

Le Conseil de sécurité prend acte des déclarations émanant des représentants de l'Union soviétique, de la Grande-Bretagne et de la Grèce, ainsi que des assurances données par le représentant du Royaume-Uni au sujet du retrait aussi rapide que possible des troupes britanniques de Grèce et considère l'affaire comme classée.

Je ne pense pas devoir ajouter quoi que ce soit à cet égard. Par ailleurs, il existe une troisième proposition qui a été distribuée également et qui émane du représentant de l'Égypte:

Après avoir entendu les déclarations des représentants de l'Union soviétique, du Royaume-Uni et de la Grèce, le Conseil de sécurité constate avec satisfaction l'esprit de franchise et de sincérité qui a animé ces déclarations et qui contribuera au maintien de la paix internationale et de la bonne entente entre nations;

Et, tout en estimant que la présence des troupes britanniques en Grèce ne constitue pas une menace pour la paix et la sécurité internationales, prend acte de la déclaration du représentant du Royaume-Uni que les

British troops will be withdrawn from Greece as soon as the reasons for their presence have disappeared.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to remind you that I submitted my proposal at the very beginning. I said that, in compliance with the desire to solve this question in the friendliest spirit, the Soviet delegation is agreeable that we should confine ourselves to a declaration by the President, without taking any formal decision, and I gave the text of this declaration. I shall repeat it:

In view of the declaration made by the British Government that the British troops will be withdrawn from Greece as soon as possible, this question may be regarded at the present stage as exhausted.

I request that this declaration should also be taken into consideration.

Mr. DE FREITAS-VALLE (Brazil): I do not think any statement by the President can be suggested to the President. It can be made only by the President; it cannot be prepared for him.

Mr. BEVIN (United Kingdom): I have listened to all the resolutions that have been suggested. I am quite willing to accept the resolution moved by the delegation for Egypt. I must ask the Council to insert in the resolution the words which he has in his resolution, that it "does not constitute a threat to international peace and security". I have no objection to the words "takes note of the declaration of the representative of the United Kingdom that British troops will be withdrawn from Greece as soon as the reasons for their presence have disappeared".

I do want to emphasize this: We have been arraigned before this Council as the one country in the world which is endangering peace, and I must press the Council, with all the force at my command, that Great Britain asks to be exonerated from that charge. We have not done it. If it had not been put in the original letter, I should not have pressed it; but, the charge having been made, I do ask the Council to come to a conclusion on that one issue, whatever form it takes. It seems to me that the resolution drafted by the Egyptian representative meets our position, and I am quite ready to accept it.

The PRESIDENT: I think I should first of all say that Mr. Vyshinsky did indicate that he had a suggestion to make, and he stated the nature of the suggestion to the Council. I think I should be entitled to regard that suggestion as equivalent to the first proposal which was actually submitted, and I should ask whether there is a seconder to that particular suggestion.

troupes britanniques seront retirées de Grèce aussitôt que les motifs de leur présence auront disparu.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais vous rappeler que j'ai soumis ma proposition tout au début de cette discussion. J'ai dit que la délégation soviétique, désireuse de résoudre ce problème dans l'esprit le plus amical, accepte que nous ne prenions aucune résolution formelle et que nous nous contentions d'une déclaration du Président dont j'ai donné les termes. Je les répète ici:

Prenant acte de la déclaration du Gouvernement britannique aux termes desquelles les troupes britanniques seront retirées de Grèce le plus rapidement possible, le Conseil estime qu'au stade actuel la question est épuisée.

Je demande que cette proposition soit également prise en considération.

M. DE FREITAS-VALLE (Brésil) (*traduit de l'anglais*): Je ne crois pas qu'une déclaration présentée par le Président puisse être proposée au Président par un représentant. Elle ne peut être faite que par le Président; elle ne saurait lui être soumise.

M. BEVIN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): J'ai écouté toutes les résolutions qui ont été proposées. Je suis tout à fait disposé à accepter la motion présentée par la délégation égyptienne. Aussi, je me permettrai de demander au Conseil d'insérer dans son projet de résolution les mots qui se trouvent dans la motion du représentant égyptien, à savoir que la présence des troupes britanniques en Grèce ne constitue pas une menace pour la paix et la sécurité internationales. Je n'élève pas d'objection contre les termes: "prend acte de la déclaration faite par le représentant du Royaume-Uni que les troupes britanniques seront retirées de Grèce aussitôt que les motifs de leur présence auront disparu".

Je tiens à insister sur ce point: nous avons été assignés devant le Conseil comme l'unique pays au monde qui mette la paix en danger; aussi me vois-je contraint d'insister de toutes mes forces auprès du Conseil, pour lui faire connaître que la Grande-Bretagne demande à être lavée de cette accusation. La paix, nous ne l'avons pas mise en danger. Si cette imputation ne figurait pas dans la lettre originale, je n'insisterais pas; mais puisqu'elle a été formulée, c'est uniquement sur ce point que je demande au Conseil d'en venir à une conclusion, quel qu'en soit le sens. Il me semble que la résolution rédigée par le représentant égyptien nous donne satisfaction et je suis tout à fait disposé à l'accepter.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je crois que je dois tout d'abord faire connaître que M. Vychinsky m'a signalé qu'il avait une proposition à présenter et qu'il a indiqué la nature de cette proposition au Conseil. J'estime être autorisé à considérer cette proposition comme l'équivalent de la première proposition qui nous a été effectivement soumise; je demande si d'autres représentants appuient cette motion particulière.



Seeing that we have really no rules to guide us in regard to the acceptance of a seconder to propositions, I think, perhaps, that I should first of all ask the Council whether it regards it as essential that the proposals that have been submitted to the Council for consideration should be supported by a seconder.

MR. DE FREITAS-VALLE (Brazil): In such a small group, when a proposal is made, it is almost a matter of courtesy that it should be discussed. I do not think a proposal by one member of the Council should be disposed of because there is no supporter.

The PRESIDENT: Do I take it, then, that it is the wish of the Council that we should not seek a seconder to a resolution but that we should accept as a matter for submission to the Council a resolution upon the motion of any member of the Council? Then that principle is adopted.

In addition to the original proposal that was suggested by Mr. Vyshinsky, there was a second that was made by the representative of Poland. I will take that as forming almost the equivalent of an amendment, and, therefore, that would require to be taken as the first resolution. Then, after having voted upon that, we can determine what is the next procedure.

I will therefore submit the resolution that was proposed by the representative of Poland:

The Security Council takes note of the statements setting out the declarations of the Soviet Union, Great Britain and Greece, and of the assurance given by the representative of the United Kingdom that British troops in Greece will be withdrawn as soon as possible, and considers the question as closed.

Do I take it that the representative of the Soviet Union accepts the procedure under which I am making these resolutions?

MR. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Yes, but I would add that inasmuch as our resolutions coincide, I do not insist on a separate discussion of mine. I associate myself with the Polish resolution.

The PRESIDENT: Do I take it that the Soviet representative withdraws his resolution?

MR. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Yes, in favour of the Polish proposal.

The PRESIDENT: I take it, then, that the resolution of the Soviet Union is withdrawn in favour of the Polish proposal. Now I submit to the Council for its consideration the suggestion that was made by the representative of Poland. Are there any observations or objections to the resolution submitted by the representative of Poland?

Considérant que nous n'avons, en fait, aucun règlement qui puisse nous guider, en ce qui concerne l'appui des propositions par un deuxième représentant, j'estime devoir tout d'abord demander au Conseil s'il considère comme essentiel que les propositions qui lui ont été soumises pour examen soient appuyées par un deuxième membre du Conseil.

M. DE FREITAS-VALLE (Brésil) (*traduit de l'anglais*): Dans une réunion aussi peu nombreuse que la nôtre, j'estime que lorsqu'une proposition est présentée, c'est presque une question de courtoisie que de la discuter; je ne crois pas qu'une question présentée par un membre du Conseil puisse être écartée pour le motif que nul ne l'a appuyée.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Dois-je considérer qu'il entre dans les intentions du Conseil de ne pas exiger qu'un projet de résolution soit appuyé et d'accepter que tout texte présenté par un membre du Conseil sera soumis à ce dernier? Ce principe est adopté.

Indépendamment de la proposition qui a été primitivement présentée par M. Vyshinsky, une seconde proposition a été soumise par le représentant de la Pologne. Je considère cette dernière proposition comme constituant un amendement et j'estime, en conséquence, qu'elle doit être examinée dans les mêmes conditions que la première résolution. Quand nous aurons voté sur ce point, nous pourrions déterminer la procédure à suivre.

Je vous sou mets donc la résolution qui a été présentée par le représentant de la Pologne:

Le Conseil de sécurité prend acte des déclarations contenues dans les exposés des représentants de l'Union soviétique, de la Grande-Bretagne et de la Grèce, ainsi que de l'assurance donnée par le représentant du Royaume-Uni que les troupes britanniques en Grèce seront retirées le plus tôt possible et considère l'affaire comme classée.

Dois-je considérer que le représentant de l'Union soviétique est d'accord sur cette forme de présentation des résolutions?

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Oui, mais je voudrais ajouter qu'étant donné que nos résolutions coïncident, je n'insiste pas pour que la mienne soit examinée séparément. Je me range donc à la proposition polonaise.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Dois-je comprendre que le représentant soviétique retire son projet de résolution?

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Oui, en faveur de la proposition polonaise.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le projet de résolution de l'URSS est donc retiré en faveur de la proposition polonaise. Dans ces conditions, je sou mets à l'examen du Conseil la proposition qui a été faite par le représentant de la Pologne. Y a-t-il des observations ou des objections à l'encontre de la résolution soumise par le représentant de la Pologne?

*Several delegates indicated that there was objection to the Polish resolution.*

The PRESIDENT: In view of the fact that there are objections, it will be necessary for a vote to be registered. All those in favour of the resolution as submitted, or the suggestion as submitted, by the representative of Poland, please raise their right hands.

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): Do the parties to the dispute vote in this matter?

The PRESIDENT: The Council has not declared the matter to be a dispute, and at such time as the Council declares any situation to be a question of dispute, it in that way brings into operation Article 27 of the Charter.

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): Thank you very much. I only wanted a clear ruling on this matter.

The PRESIDENT: I would ask the representative of the Netherlands, if he feels that it is desirable to take a vote on the question as to whether this should be regarded as a dispute, thus bringing into operation Article 27?

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): In view of the ruling from the Chair, I do not press for a vote.

The PRESIDENT: Then I put the suggestion made by the representative of Poland. Those who are in favour, please raise their hands.

*Two representatives raised their hands.*

The PRESIDENT: Those against?

Mr. BIDAULT (France) (*translated from French*): It seems to me that to some extent the two proposals before us overlap. What differentiates them is not a contradiction; the proposal of our Egyptian colleague contains a paragraph which does not appear in the Polish proposal. There seems to me, therefore, to be two questions: firstly, the second paragraph of the Egyptian proposal corresponds in the main to the Polish proposal; secondly, the first paragraph is additional. This raises a question of procedure which I should like to submit to the Chair. I think, therefore, that since we have voted on the Polish proposal we might proceed to vote on the Egyptian proposal paragraph by paragraph.

The PRESIDENT: I would suggest that we had not completed the voting in respect of the Polish resolution; therefore I am afraid that I permitted the representative to make his observations at a time when we had not completed the voting. Now, since there were only two sup-

*Plusieurs représentants manifestent leur opposition.*

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): En raison de l'opposition qui vient d'être manifestée, il est nécessaire de procéder à un vote. Je prie les représentants qui sont en faveur de la motion ou résolution qui nous est soumise par le représentant de la Pologne, de vouloir bien lever la main.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Les parties au différend ont-elles le droit de voter?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil n'a pas encore décidé que l'affaire était un différend; au moment où le Conseil aura déclaré que la situation soumise à son examen constitue un différend, alors l'Article 27 de la Charte deviendra applicable.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Je vous remercie infiniment. Je demandais simplement une interprétation exacte sur cette question.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): M. le représentant des Pays-Bas estime-t-il qu'il conviendrait de procéder à un vote sur la question de savoir si l'affaire qui nous est soumise doit être considérée comme un différend et, en conséquence, si l'Article 27 doit être mis en application?

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Etant donné l'explication qui nous est fournie par M. le Président, je n'insiste pas pour qu'il y ait vote.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Alors je mets aux voix la proposition qui a été faite par le représentant de la Pologne. Je prie ceux qui sont en sa faveur de lever la main.

*Deux représentants lèvent la main.*

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Contre?

M. BIDAULT (France): Il m'apparaît que les deux propositions devant lesquelles nous nous trouvons se recouvrent pour une part. Ce qui les différencie, ce n'est pas une contradiction; c'est qu'il y a dans la proposition de notre collègue de l'Égypte un paragraphe qui ne figure pas dans la proposition polonaise. Il me semble donc qu'il y a deux questions: premièrement, le deuxième paragraphe de la proposition égyptienne correspond en gros à la proposition polonaise; deuxièmement, le premier paragraphe est en plus. Il y a donc là un problème de procédure que je voudrais soumettre à la Présidence. Je pense donc que, maintenant que le vote sur la proposition polonaise a été acquis, nous pourrions passer au vote sur la proposition égyptienne, mais paragraphe par paragraphe.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Puis-je faire observer que nous n'avons pas terminé le vote sur la résolution polonaise? Aussi, je crains d'avoir autorisé le représentant de la France à présenter ses remarques à un moment où cette opération n'était pas achevée. J'ai indiqué que,



porting votes for the Polish resolution, that suggestion is not proceeded with.

The second resolution, which is equivalent to a further amendment to the original proposal, is the suggestion of the representative of Egypt. It reads as follows:

After having heard the declarations of the representatives of the Soviet Union, the United Kingdom and Greece, the Council notes with satisfaction the spirit of frankness and sincerity which has animated these declarations, which will contribute to the maintenance of international peace and good understanding between the nations;

And, while appreciating that the presence of British troops in Greece does not constitute a threat to international peace and security, the Council takes note of the declaration of the representative of the United Kingdom that British troops will be withdrawn from Greece as soon as the reasons for their presence have disappeared.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): First of all, I should like to revert to the question of the vote on the Polish proposal. I consider the procedure irregular, since there was only a vote in favour of this proposal. No vote was taken to see who was against and who abstained. I request that this vote should be taken.

The PRESIDENT: If the representative of the Soviet Union is not quite clear about the question of the voting, I will certainly submit it again.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I have in mind specifically to determine those who are in favour, those who are against and those who abstain.

The PRESIDENT: I should like to bring to the notice of the representative of the Soviet Union that Article 27, paragraph 2, states: "Decisions of the Security Council on procedural matters shall be made by an affirmative vote of seven members." Since there were only two, that naturally indicates that the vote has failed to succeed. The representative will see that if there are not more than two who are expressing themselves in the affirmative, then the resolution definitely is lost; it has not the necessary number of affirmative votes to sustain it and for it to be carried.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I agree.

The PRESIDENT: The suggestion that is before the Chair is that made by the representative of Egypt. I do not think I need read it again.

puisque deux voix seulement s'étaient prononcées en faveur de la motion polonaise, ce projet de résolution n'était pas adopté.

La deuxième motion qui constitue un nouvel amendement au projet de résolution primitif est précisément la proposition qui nous est soumise par le représentant de l'Égypte et qui est rédigée comme suit:

Après avoir entendu les déclarations des représentants de l'Union soviétique, du Royaume-Uni et de la Grèce, le Conseil prend acte avec satisfaction de l'esprit de franchise et de sincérité qui a animé ces déclarations et qui contribuera au maintien de la paix et de la bonne entente entre les nations.

Et tout en estimant que la présence des troupes britanniques en Grèce ne constitue pas une menace pour la paix et la sécurité internationales, prend acte de la déclaration du représentant du Royaume-Uni que les troupes britanniques seront retirées de Grèce aussitôt que les motifs de leur présence auront disparu.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais tout d'abord revenir sur la question du vote relatif à la proposition polonaise. J'estime qu'on a eu tort de ne compter que les votes en faveur de cette proposition. Cette procédure n'a pas permis de constater qui est contre la proposition et qui s'abstient. Je demande donc que la proposition polonaise soit mise aux voix à nouveau.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si le représentant de l'Union soviétique n'a pas pleinement saisi la procédure suivie au cours du vote, je vais mettre à nouveau la question aux voix.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais qu'on puisse voir clairement quels sont les représentants qui votent pour cette proposition, quels sont ceux qui votent contre et quels sont ceux qui s'abstiennent.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je me permettrai de porter à la connaissance du délégué de l'Union soviétique la teneur de l'Article 27, paragraphe 2: "Les décisions du Conseil de sécurité sur des questions de procédure sont prises par un vote affirmatif de sept membres." Étant donné que cette motion n'a réuni que deux voix en sa faveur, il en découle naturellement que la majorité n'a pas été obtenue. Le représentant de l'Union soviétique constatera que s'il n'y a pas plus de deux voix qui s'expriment dans le sens de l'affirmative, la résolution est alors définitivement rejetée; elle ne réunit pas le nombre nécessaire de voix pour l'appuyer et pour l'adopter.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je suis d'accord.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La proposition sur laquelle nous avons à nous prononcer est donc celle du représentant de l'Égypte. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de la lire à nouveau.

Mr. AGHNIDES (Greece): The Egyptian delegation's proposal is acceptable to the Greek delegation. May I draw your attention to the words at the end of the first paragraph, "... the maintenance of international peace . . ." etc. I am sure it is obvious that those words are unnecessary there. That is a drafting suggestion.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I did not quite understand the proposal of the representative of the Greek delegation. Does he suggest that nothing should be said in the resolution regarding the importance of the contribution to the maintenance of peace and security? Does he consider this question to be of little importance?

Mr. AGHNIDES (Greece): I said that it is a drafting suggestion. I do not insist on it. I thought it would be more in harmony with the rest. Since it mentions the maintenance of peace in the next paragraph, I thought it was not necessary; but I do not insist; it was only a drafting suggestion.

The PRESIDENT: I will submit the suggestion of the representative of Egypt. Are there any objections?

Mr. Wellington Koo (China): It seems to us that the proposed resolution is quite well balanced. The two points are both set out in the second paragraph. It seems to me that, in order to make it correspond more with the spirit of the declarations made by the delegations concerned, after "... and while appreciating that the presence of British troops in Greece . . ." there should be added the words "... in the present special circumstances, does not constitute . . ." etc. I wondered whether the addition of those words would be acceptable to the representative of Egypt. It would also leave room for the words "... as soon as the reasons for their presence have disappeared." That would make it clearer. I wonder if that suggestion would be acceptable?

Mr. RIAZ (Egypt) (*translated from French*): I am able to support the proposal of the representative of China, especially since the original text of the resolution was somewhat too general in its terms. It is, in fact, more exact to say that the presence of British troops in Greece, in the present circumstances, does not constitute a threat to peace. In the English text, I would prefer that the word "appreciating", which was suggested in the translation, should be replaced by the word "considering".

Mr. BEVIN (United Kingdom): I would prefer to leave the word "appreciating". In the amendment suggested by the representative of China, I would accept the phrase "in the present circumstances", if we leave out the word "special".

M. AGHNIDES (Grèce) (*traduit de l'anglais*): La proposition de la délégation égyptienne peut être acceptée par la délégation grecque. Puis-je toutefois appeler l'attention du Conseil sur les quelques mots qui se trouvent à la fin du quatrième paragraphe "... le maintien de la paix internationale . . ." etc. Il est évident, j'en suis convaincu, que ces mots ne sont pas nécessaires ici. Ce n'est d'ailleurs qu'une question de rédaction.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je n'ai pas très bien compris la proposition du représentant de la Grèce. Entend-il ne pas mentionner, dans la résolution, l'importance du maintien de la paix et de la sécurité? Considère-t-il cette question de peu d'importance?

M. AGHNIDES (Grèce) (*traduit de l'anglais*): J'ai dit que c'est une question de rédaction. Je n'insiste pas à cet égard. J'ai songé simplement à mieux harmoniser cette phrase avec le reste du projet de résolution. Comme le projet mentionne le maintien de la paix au paragraphe suivant, j'ai cru qu'ici cette mention n'était pas nécessaire; toutefois je n'insiste pas; ce n'était, je le répète, qu'une modification de rédaction.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais mettre aux voix la proposition du représentant de l'Égypte. Y a-t-il des objections à l'encontre de cette proposition?

M. Wellington Koo (Chine) (*traduit de l'anglais*): Il nous semble que la proposition de résolution est très bien équilibrée. Les deux points sont mis en lumière dans le second paragraphe. Cependant, j'estime qu'en vue de faire correspondre cette proposition davantage encore à l'esprit des déclarations effectuées par les délégations intéressées, on devrait, après les mots "... et tout en estimant que la présence des troupes britanniques en Grèce . . ." ajouter les termes "... dans les circonstances particulières du temps présent ne constitue pas . . .", etc. Je me demande si l'addition de ces mots pourrait être acceptée par le représentant de l'Égypte. Il serait bon aussi de laisser place aux mots "... aussitôt que les motifs de leur présence auront disparu". De la sorte la proposition serait plus claire. Mes suggestions peuvent-elles être acceptées?

M. RIAZ (Égypte): Je puis me rallier à la proposition du représentant de la Chine, d'autant plus que, dans les termes où la résolution est rédigée, le texte est un peu trop général. Il est en effet plus précis de dire que la présence de troupes britanniques en Grèce, dans les circonstances où nous nous trouvons, ne représente pas une menace pour la paix. Dans le texte anglais, je préférerais que le mot *appreciating* qui a été suggéré à la traduction fût remplacé par le mot *considering*.

M. BEVIN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je préfère laisser le mot "estimant que". En ce qui concerne l'amendement présenté par le représentant de la Chine, je veux bien accepter les termes: "dans les circonstances présentes", mais je voudrais que nous supprimions le mot "particulières".



Mr. Wellington Koo (China): It would be acceptable to me.

Mr. BEVIN (United Kingdom): Somebody might argue: "What is 'special'?"

Mr. RIAZ (Egypt): I withdraw my proposal. It is just a question of translation.

The PRESIDENT: I submit the suggestion made by the representative of Egypt.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Regarding the second paragraph, I must declare myself against it. I consider that the resolution should not state that the presence of British troops in Greece, even in the present circumstances—and it is the present circumstances that we are discussing—does not constitute a threat to peace and security. This is contrary to everything that I have previously maintained. Therefore, I cannot vote for it.

The same applies to the second part. In exactly the same way, I do not agree with the passage which states that the troops will be withdrawn as soon as the circumstances and reasons for their presence have disappeared. It is quite obvious that when the causes cease, when the reasons for any event or fact disappear, that event should also cease. I consider the second paragraph of this draft altogether unacceptable, and therefore I shall vote against the Egyptian proposal.

I consider it necessary to make this statement because we are evidently going to vote in conformity with Article 27 of the Charter, and in conformity with Article 27, in particular with paragraph 3, there must be unanimity; it is necessary to have the concurring votes of all the permanent members of the Council. Therefore, I declare that the Soviet delegation, as a permanent member of the Council, will vote against this resolution, consequently precluding the possibility of such a resolution being adopted in view of the absence of concurring votes.

Mr. RIAZ (Egypt): I just wanted to say again that I have heard what Mr. Vyshinsky has said, and I think that there may be a slight error in translation here. I said, in French, the words "*les motifs*", and I do not think "the reasons" is quite the correct translation of "*les motifs*". One might say "the causes", perhaps, but not "the reasons".

The PRESIDENT: I think that at this stage it is desirable for the Council to indicate whether this is to be regarded as a procedural matter or if it is to be otherwise. If it is a procedural matter, then the question of an affirmative vote of seven is sufficient. If, of course, it is otherwise, then it will be essential for Article 27, paragraph 3, to apply. But I think that would be the best course, and then we shall have clarified the

M. Wellington Koo (Chine) (*traduit de l'anglais*): J'accepte cette proposition.

M. BEVIN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Quelqu'un pourrait demander: "Quelles sont ces circonstances particulières?"

M. RIAZ (Egypte) (*traduit de l'anglais*): Je retire ma proposition d'amendement. Il ne s'agit d'ailleurs que d'une question de traduction.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets aux voix la proposition du représentant de l'Égypte.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je ne suis pas d'accord avec le texte du deuxième alinéa. J'estime qu'on ne devrait pas dire dans la résolution que la présence des troupes britanniques en Grèce ne constitue pas une menace pour la paix et la sécurité, même si l'on ajoute "dans les circonstances actuelles". Il ne s'agit évidemment ici que des circonstances actuelles. Ce texte serait en contradiction avec tout ce que j'ai affirmé plus haut. Par conséquent, je ne puis pas voter pour ce passage.

Dans la deuxième partie de la résolution, je ne suis pas d'accord non plus avec le passage qui prévoit que les troupes seront retirées dès que les circonstances auront changé et que les causes de leur présence auront disparu. Il est tout à fait évident que lorsque les causes d'un événement ou d'un fait cessent d'exister, cet événement cesse également. Je considère donc ce deuxième alinéa comme inacceptable, et je voterai contre la proposition de l'Égypte.

Je crois devoir faire cette déclaration parce que nous allons voter, apparemment, en nous conformant aux dispositions de l'Article 27 de la Charte. Or, le paragraphe 3 de cet Article stipule que l'unanimité des membres permanents du Conseil est nécessaire pour prendre une décision. Je déclare donc que la délégation de l'Union soviétique, qui est membre permanent du Conseil, votera contre cette résolution. Il en résulte que cette proposition ne saurait être adoptée en l'absence d'unanimité.

M. RIAZ (Egypte) (*traduit de l'anglais*): Je tiens simplement à dire que je viens d'entendre M. Vychinsky et que je pense qu'il a pu se glisser dans mon texte une légère erreur de traduction. J'ai employé, en français, les mots "*les motifs*" et je ne pense pas que les mots *the reasons* en soient la traduction tout à fait correcte. On pourrait dire peut-être *the causes* mais non pas *the reasons*.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je crois qu'il est maintenant opportun que le Conseil fasse connaître s'il s'agit d'une question de procédure ou d'une question de fond; s'il s'agit d'une question de procédure, un vote affirmatif de sept voix est suffisant; s'il en est autrement, il sera indispensable d'appliquer les dispositions du paragraphe 3 de l'Article 27; je pense que ce serait la meilleure solution et ainsi nous aurons

position in the matter that has been raised by the representative of the Soviet Union.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Of course, this cannot in any way be regarded as a procedural matter, because it is a resolution dealing with the substance of the question which has been under discussion by the Council. But even if it were regarded as a procedural matter, the very decision that it was procedural could be effected only by means of the concurring votes of the permanent members of the Council, in accordance with what was decided at San Francisco. In both cases the concurring votes of the permanent members of the Council are necessary to decide the question.

The PRESIDENT: As the representative of the Soviet Union will remember, when the representative of the Netherlands raised a certain point of order, I then gave a certain ruling or an indication of the Chair's view upon the matter. I then took it that it was recognized that we were dealing with what was to be regarded as a procedural matter, and I permitted all members of the Council to have the right to vote, under Article 27, paragraph 2. On that basis, the resolutions were to be determined.

Since it is now subject to question, I would like the Council to determine this: Is the matter now before us a matter of substance or a matter of procedure? I shall ask members of the Council to vote as to whether they regard this as a matter that comes under Article 27, paragraph 2.

Are there any observations that any representative would like to make?

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): I think that a simple reference to Article 27 is not enough. The matter is raised under Chapter VI, and Article 27, paragraph 3, says "... in decisions under Chapter VI ... a party to a dispute shall abstain from voting." The Chair has ruled that there is no dispute. Therefore, it is either a matter of procedure, in which case it is a matter for a simple majority vote, or a matter on which the unanimity of the parties is required, one or the other.

The PRESIDENT: As will be remembered, I ruled that it was not a question of dispute and, as the representative of the Netherlands has indicated, it is therefore a procedural matter. I shall now ask for confirmation or otherwise from the Council of the procedure that the Chair has taken in regard to this matter. Is it the pleasure of the Council that the ruling or the suggestion that the Chair has made in regard to the treatment of this subject shall be agreed to?

éclairé la situation en ce qui concerne la question soulevée par le représentant de l'Union soviétique.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Il est évident qu'il est impossible de considérer cela comme une question de procédure: nous sommes en présence d'une résolution portant sur le fond du problème qui a été soumis au Conseil. Or, même en admettant qu'il soit possible de considérer cette question comme une question de procédure, il faudrait encore que le Conseil décidât de la considérer comme telle par une décision prise à l'unanimité des cinq membres permanents, ainsi qu'il a été prévu à San-Francisco. Dans les deux cas l'unanimité des membres permanents du Conseil est donc indispensable pour prendre une décision.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Ainsi que le représentant de l'Union soviétique voudra bien se le rappeler, lorsque le représentant des Pays-Bas a soulevé une motion d'ordre, j'ai, sur cette question, posé une règle de principe ou, tout au moins, donné une indication de l'opinion du Président. J'ai considéré alors qu'il était admis que nous nous occupions d'une question de procédure, qu'en conséquence, en vertu du paragraphe 2 de l'Article 27 tous les membres du Conseil devaient avoir le droit de vote et que c'était, dès lors, sur cette base que le Conseil devait se prononcer en ce qui concerne les propositions de résolution.

Etant donné que ce point est maintenant remis en cause, je prie le Conseil de prendre une décision: la question qui nous est soumise est-elle une question de fond ou une question de procédure? J'invite les membres du Conseil à voter sur le point suivant: le Conseil considère-t-il qu'il s'agit d'une question de procédure, tombant sous l'application du paragraphe 2 de l'Article 27?

Messieurs les représentants désirent-ils présenter des observations?

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): J'estime qu'une simple référence à l'Article 27 n'est pas suffisante. L'affaire a été portée devant le Conseil en vertu du Chapitre VI et le paragraphe 3 de l'Article 27 déclare expressément "... dans les décisions prises aux termes du Chapitre VI ... une partie à un différend s'abstient de voter". Le Président a décidé qu'il n'y avait pas de différend. En conséquence, il s'agit, soit d'une question de procédure, auquel cas le vote à la majorité simple suffit, soit d'une question pour laquelle l'unanimité des parties est requise; c'est l'un ou l'autre.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Comme on se le rappellera, j'ai posé en principe qu'il n'était pas question de différend et, en conséquence, ainsi que le représentant des Pays-Bas vient de l'indiquer, il s'agit d'une question de procédure. Je demande donc maintenant au Conseil de confirmer ou d'infirmer la manière de voir que j'ai adoptée à cet égard. Le Conseil est-il d'accord pour accepter la décision que j'ai prise, ou plutôt la proposition que j'ai faite en ce qui concerne la méthode à suivre en la matière?



Mr. Wellington Koo (China): Mr. President, it seems to me that the content of the draft before us clearly indicates that it is a matter of substance. I think, therefore, that in this case, perhaps, a vote would not be necessary unless there is a divergence of views. I do not want to go into the details of the Charter, but in Article 27, paragraph 3, it says, "Decisions of the Security Council on all other matters . . .", which I take to mean other than procedural matters. Unless there are other members with different views and unless you yourself, sir, feel that it is a matter of procedure, it will not be necessary to vote.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): It seems to me that this question is very clear. The definition of procedure and procedural questions cannot in itself give rise to any dispute. And there is no need whatever for a special discussion and a special decision in order to recognize that what we are about to put to the vote has nothing to do with the question of procedure. What is procedure? Procedure is the order of discussion, the manner of taking decisions. In short, procedure is order, means, method. But how can one talk of method, when a resolution such as the Egyptian one, for instance, is put to the vote? Here the very substance of the question is dealt with, and since the draft resolution submitted by the Egyptian delegation deals with the substance of the question, this fact itself precludes any possibility of its being regarded as procedure or a procedural question. Here, not paragraph 2 but paragraph 3 of Article 27 should be applied. On all questions other than those of procedure, a decision is taken when there are seven votes including the five concurring votes of the permanent members of the Council.

What was said by the representative of the Netherlands delegation is not related to this question. That is a special question, which is also decided by paragraph 3 of Article 27, since that paragraph states that in deciding a question under Chapter VI a party to a dispute shall abstain from voting. But we are not at present taking a decision under Chapter VI. This is another matter, a special one. The fact that the representative of the Netherlands also referred to the question of being a party to a dispute shows that he, too, fully understands that what is concerned is not procedure but the substance of the question that has been discussed. I suggest that no vote should be taken as to whether or not this is a procedural matter, and that paragraph 3 of Article 27 should be applied in accordance with the Charter.

Mr. MODZELEWSKI (Poland) (*translated from French*): I propose that we adjourn our discussion and resume it at our next meeting. We have been sitting for six and a half hours; all of us are tired and we shall see more clearly after a night's sleep.

M. Wellington Koo (Chine) (*traduit de l'anglais*): Monsieur le Président, il me semble que le contenu du projet qui nous est soumis indique clairement qu'il s'agit d'une question de fond. J'estime donc que, dans ce cas, un vote ne sera peut-être pas nécessaire, à moins qu'il n'y ait divergence de vues. Je ne désire pas entrer dans les détails de la Charte, mais le paragraphe 3 de l'Article 27 stipule: "les décisions du Conseil de sécurité sur toutes autres questions . . .", ce qui, je suppose, signifie toutes les questions autres que les questions de procédure. Sauf si d'autres membres ont une opinion différente et si vous-même, Monsieur le Président, pensez qu'il s'agit d'une question de procédure, il ne sera pas nécessaire de voter.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je crois que la question est très claire. En elle-même, la définition des termes "procédure" et "question de procédure" ne saurait faire l'objet d'une discussion. Nous n'avons pas besoin d'une discussion spéciale, ni d'une décision spéciale pour reconnaître que la question sur laquelle nous devons voter n'a rien de commun avec une question de procédure. Qu'est-ce que la procédure? La procédure c'est l'ordre et la méthode employés pour étudier et trancher les questions. Bref, le mot "procédure" signifie ordre, moyen, méthode. Mais de quelle méthode veut-on parler lorsqu'il s'agit de mettre aux voix une résolution, disons la résolution égyptienne? Le projet soumis par la délégation égyptienne porte sur le fond de la question, et on ne saurait donc parler de procédure ou de question de procédure. Ce n'est pas le paragraphe 2, mais le paragraphe 3 de l'Article 27 qui doit être appliqué ici. Dans le cas de toutes les questions autres que les questions de procédure, la décision est prise par un vote affirmatif de sept membres, y compris les cinq membres permanents du Conseil.

Les observations du représentant des Pays-Bas n'ont pas de rapport avec cette question. Elles concernent une autre question, également tranchée par le paragraphe 3 de l'Article 27, qui stipule que dans les décisions prises aux termes du Chapitre VI, les parties à un différend s'abstiennent de voter. Mais il ne s'agit pas ici de prendre une décision aux termes du Chapitre VI. Le problème qui nous préoccupe est tout autre. Le fait que le représentant des Pays-Bas ait également mentionné les dispositions relatives aux parties à un différend montre qu'il comprend, lui aussi, qu'il ne s'agit pas de questions de procédure, mais d'une question portant sur le fond du problème que nous avons examiné. Il n'y a donc pas lieu de voter sur la question de savoir s'il s'agit ou non d'une question de procédure; il faut simplement, d'après la Charte, appliquer le paragraphe 3 de l'Article 27.

M. MODZELEWSKI (Pologne): Je propose d'ajourner notre discussion et de la reprendre à notre prochaine séance. Il y a six heures et demie que nous siégeons; chacun de nous est fatigué et la nuit nous portera conseil.

Mr. BEVIN (United Kingdom): Before we adjourn, the easy way out of this is for the Soviet representative to move that it does constitute a threat to peace. And will he do that? The British Government wants to know where it stands in connexion with this Organization. The Soviet representative can move it that way, or alternatively, I am ready to accept the original proposition of Mr. Stettinius and the President so long as the words are in that what I have done does not constitute a threat to peace. "The Council takes no formal action, in view of the fact that the presence of British troops in Greece does not constitute a situation which endangers international peace and security, and passes on to the next item of the agenda." I am quite willing for that; and therefore, there is no dispute. If you rule that, let us take a vote on that. That is procedure.

I move then the suggestion that: "The Council take no formal action, in view of the fact that the presence of British troops in Greece does not constitute a situation which endangers international peace and security, and that we pass on to the next item on the agenda." If that is your ruling, that ends it.

Mr. RIAZ (Egypt) (*translated from French*): The point raised by the representative of the Union of Soviet Socialist Republics is too important to be eluded by a device of procedure. It must be discussed thoroughly. We shall not settle this question by a solution that sidesteps it. It was discussed very extensively at San Francisco; I took part in those discussions. Here the question is perfectly clear. I fully agree with Mr. Vyshinsky when he says that the question, as it is placed before us and summed up in the proposal, is a question of substance. It is paragraph 3 of Article 27 which applies. However, I must point out to Mr. Vyshinsky that paragraph 3 of Article 27 runs as follows: "Decisions of the Security Council on all other matters" — that is to say other than questions of procedure — ". . . shall be made by an affirmative vote of seven members including the concurring votes of the permanent members; provided that, in decisions under Chapter VI, and under paragraph 3 of Article 52, a party to a dispute shall abstain from voting".

What is the case we have before us? Let us take Chapter VI. What do we see there? I read in Article 33: "The parties to any dispute, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security . . ." I think this is what Mr. Vyshinsky is alluding to. He maintains that the situation in Greece is likely to endanger the maintenance of peace and security. In Article 34 I read: "The Security Council may investigate any dispute or any situation which might lead to international friction or give rise to a dispute . . ."

M. BEVIN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Avant que nous ne nous ajournions, je me permets de faire connaître que le meilleur moyen de sortir d'affaire serait que le représentant soviétique présente une résolution spécifiant que la présence des troupes britanniques en Grèce constitue un danger pour la paix. Le ferait-il? Le Gouvernement britannique désire savoir où il en est à cet égard vis-à-vis des Nations Unies; le représentant soviétique peut s'engager dans cette voie ou, inversement, je suis prêt à accepter la proposition primitive de M. Stettinius et du Président pour autant qu'il y soit exprimé que notre attitude ne constitue pas un danger pour la paix. "Le Conseil, étant donné que la présence des troupes britanniques en Grèce ne crée pas une situation qui mette en danger la paix et la sécurité internationales, décide de s'abstenir de toute intervention formelle et passe à l'ordre du jour." Je suis tout à fait disposé à accepter cette rédaction et, dès lors, il n'y a plus de différend. Si vous l'entendez ainsi, votons sur ce point. C'est, en effet, une question de procédure.

Je présente donc la motion suivante: "Le Conseil, étant donné que la présence des troupes britanniques en Grèce ne crée pas une situation qui mette en danger la paix et la sécurité internationales, décide de s'abstenir de toute intervention formelle et passe à l'ordre du jour." Si vous vous décidez dans ce sens, tout est terminé.

M. RIAZ (Egypte): Le point soulevé par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques est trop important pour qu'on puisse l'éluider par un artifice de procédure. Il doit être discuté à fond. Ce n'est pas par une solution de biais que nous trancherons cette question. Elle a déjà été débattue très longuement à San-Francisco. J'ai pris part à ces débats. Ici, la question est parfaitement claire. Je suis tout à fait d'accord avec M. Vychinsky pour dire que la question, telle qu'elle est posée devant nous, et résumée dans la proposition, est une question de substance. C'est le paragraphe 3 de l'Article 27 qui s'applique. Seulement je fais remarquer à M. Vychinsky que le paragraphe 3 de l'Article 27 est rédigé comme suit: "Les décisions du Conseil de sécurité sur toutes autres questions . . ." — c'est à dire autres que les questions de procédure — ". . . sont prises par un vote affirmatif de sept de ses membres dans lequel sont comprises les voix de tous les membres permanents, étant entendu que, dans les décisions prises aux termes du Chapitre VI et du paragraphe 3 de l'Article 52, une partie à un différend s'abstient de voter."

Or, devant quel cas nous trouvons-nous? Prenons le Chapitre VI. Qu'y voyons-nous? Je lis à l'Article 33: "Les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales . . ." Je crois que c'est ce que prétend M. Vychinsky. Il soutient que la situation en Grèce est de nature à menacer le maintien de la paix et de la sécurité. A l'Article 34 je lis: "Le Conseil de sécurité peut enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations . . ."



We have seen a dispute crop up perhaps even here. Consequently, I see no other possibility than to apply Chapter VI. If we agree to apply Chapter VI, we avoid the possibility of the veto being used for every dispute. In that case, neither the representative of the United Kingdom nor the representative of the Soviet Union has the right to take part in the voting.

The PRESIDENT: There was a suggestion made to the Chair a moment or two ago. There are several members who want to speak in regard to this particular matter. I am wondering whether this might be regarded possibly as a desirable moment to have an adjournment, so that we may come back tomorrow to a consideration of the matter, and then possibly be able to arrive at a much more satisfactory conclusion.

The representative of Brazil has requested of the Chair that he be able to make just one remark before I put the question of adjournment to a vote.

Mr. DE FREITAS-VALLE (Brazil): I should just like to say, if we do not want to conclude before we adjourn, that the letter from the Soviet delegation is based on Article 35, and Article 35 comes under Chapter VI. Hence, on this question there is nothing more to discuss.

The PRESIDENT: I think that possibly an adjournment would give an opportunity to examine more fully certain phases of the matter. Then tomorrow we can come prepared to make such decisions as may be in the mind of the Council. Is it the pleasure of the Council that we should meet tomorrow afternoon or after dinner tomorrow night? The Council is adjourned until 8.30 tomorrow evening.

*The meeting rose at 9.45 p.m.*

## EIGHTH MEETING

*Held at Church House, Westminster, London, on Tuesday, 5 February 1946, at 8.30 p.m.*

*President: Mr. N. J. O. MAKIN (Australia).*

*Present:* The representatives of the following countries: Australia, Brazil, China, Egypt, France, Mexico, Netherlands, Poland, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

### 41. Continuation of discussion of the letter from the Acting Head of the Soviet delegation<sup>1</sup>

The PRESIDENT: I should like to say to members of the Security Council that I am most earnestly desirous that we should be able to find the means whereby a satisfactory solution of our present problems might be made, and that such expression can be given regarding the opinion of the Council that would help to resolve the problem that we have been required to consider.

<sup>1</sup> See *Official Records of the Security Council, First Year, First Series, Supplement No. 1; Annex 3.*

Nous avons vu le désaccord poindre peut-être ici-même. Par conséquent, je ne vois pas d'autre possibilité que d'appliquer ici le Chapitre VI. Si nous acceptons d'appliquer le Chapitre VI, nous écartons la possibilité d'employer le veto pour tout différend. Dans ce cas-là, ni le représentant du Royaume-Uni, ni le représentant de l'Union soviétique n'ont le droit de prendre part à ce vote.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Une motion vient de m'être soumise, il y a quelques instants, et plusieurs membres désirent prendre la parole sur ce point particulier. Je me demande s'il ne serait pas opportun, peut-être, de procéder à un ajournement de manière que nous puissions nous retrouver demain pour examiner la question et pour être, je l'espère, en mesure d'aboutir à une conclusion beaucoup plus satisfaisante.

Le représentant du Brésil m'a demandé de présenter une brève observation avant que je ne mette aux voix la question de l'ajournement.

M. DE FREITAS-VALLE (Brésil) (*traduit de l'anglais*): Je désire simplement faire connaître, pour le cas où nous n'entendrions pas poser une conclusion avant l'ajournement, que la lettre de la délégation soviétique est basée sur l'Article 35 et que l'Article 35 fait partie du Chapitre VI. De la sorte la question n'est plus à discuter.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'estime qu'un ajournement nous donnera peut-être la possibilité d'examiner plus complètement certains aspects de la question. Demain nous pourrions être en mesure de prendre telle décision que le Conseil jugera opportune. Le Conseil est-il d'accord pour que nous nous réunissions demain après-midi ou demain soir après dîner? La réunion du Conseil aura lieu demain à 20 h. 30.

*La séance est levée à 21 h. 45.*

## HUITIEME SEANCE

*Tenue à Church House, Westminster, Londres, le mercredi 5 février 1946, à 20 h. 30.*

*Président: M. N. J. O. MAKIN (Australie).*

*Présents:* Les représentants des pays suivants: Australie, Brésil, Chine, Egypte, France, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

### 41. Suite de la discussion relative à l'examen de la lettre du chef par intérim de la délégation soviétique<sup>1</sup>

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Qu'il me soit permis de faire connaître aux membres du Conseil de sécurité que j'ai le plus vif désir de trouver les moyens d'aboutir à une solution satisfaisante des problèmes qui nous sont présentement soumis, et que les avis que les membres du Conseil voudraient bien exprimer contribueraient à résoudre le problème qu'il nous a été demandé d'examiner.

<sup>1</sup> Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Première Année, Première Série, Supplément No 1; Annexe 3.*